

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 28-32

Directeur : Emile KAHN

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25. PARIS

SOMMAIRE

SUR LE CONTROLE DES CHANGES

Pierre GEROME

LE DISCOURS AU REICHSTAG

et les prétentions hitlériennes

LA SITUATION EN ROUMANIE

L'Aide au Peuple Espagnol

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

CRAPOUILLOT

Directeur : Galtier BOISSIÈRE
publie un numéro spécial sur

LA LEGIION D'HONNEUR

SON HISTOIRE - SA DISCIPLINE
SES SCANDALES

par **Georges MAUREVERT**

La livraison illustrée : **15 frs**

Précédemment paru

'VRAIE ET FAUSSE NOBLESSE

par **Henri BELLAMY**

La livraison illustrée : **12 frs**

CRAPOUILLOT

3, Place de la Sorbonne - Paris (chèq. 417-26)

Abon. d'un an : France et colonies : **75 frs**

VIENT DE PARAÎTRE

MAURICE THOREZ

LA MISSION DE LA FRANCE DANS LE MONDE

*Bilan de la politique d'hier.
Esquisse de la politique de demain.*

12 fr.

Edition sur papier de luxe 30 fr.

RAPPEL

FILS DU PEUPLE (130 mille) 10 fr.

E. S. I. - 24, rue Racine, PARIS

Chèque Postal 974-41

VIENT DE PARAÎTRE

LE 3^e VOLUME
DU DOCUMENT UNIQUE
QUE CONSTITUE L'ÉTUDE DE

AUGUSTIN - HAMON

LES MAÎTRES DE LA FRANCE

LES TRANSPORTS PAR EAU,
SUR TERRE, PAR FER, PAR AIR.
LES COLONIES

LES 200 FAMILLES
TOUT LE MONDE EN CAUSE
PEU LES CONNAISSENT
LES VOICI AU GRAND JOUR

25 fr.

TOME I. — La Féodalité financière dans
les Banques 12 fr.

TOMÉ II. — La Féodalité financière dans la
Presse, le Parlement, les Assurances,
l'Administration 18 fr.

ÉDITIONS SOCIALES INTERNATIONALES

24, rue Racine, Paris (6^e)

QUELQUES VOYAGES ORGANISÉS POUR PAQUES

	Frs
Côte d'Azur (10 jours)	980
Côte d'Azur et Corse (10 jours) ..	1.325
Quatre jours au Lac Léman	675
Voyage Publicit. en Italie (13 j.) ..	1.295
Lacs Italiens et Milan (8 jours) ..	1.225
Le Baptême du Désert (Algérie) ..	1.095
La Belgique (3 jours)	520
Belgique et Hollande (5 jours) ..	840
La Côte Basque et les Pyrénées (8 jours)	925
Une semaine à Royan (St Georges)	425
Deux semaines	670

Demandez la brochure détaillée à

VOYAGES "IDÉALS"

AGENCE SAHT

49, rue de Châteaudun, PARIS - 9^e

Tél.: TRINITE 85-32 et 85-33

LIBRES OPINIONS*

PRÉCISIONS

sur le Contrôle des Changes

Par Pierre GEROME

A la suite d'une précédente étude sur le contrôle des changes publiée par les *Cahiers* (1) des ligueurs ont demandé que le même sujet fût repris avec des précisions chiffrées. Tel est l'objet du présent article, par lequel j'espère compléter, confirmer, et sur des points secondaires rectifier l'argumentation antérieure.

Le 3 février dernier, le « fonds d'égalisation » des changes retirait de la Banque de France un peu plus de 3 milliards d'or qu'il lui avait versés le 10 novembre précédent. « A la fin de 1931, observa M. Paul Reynaud, la France possédait 6.000 tonnes d'or et de devises. Ce stock vient de tomber à 2.407 tonnes après le prélèvement de 134 tonnes qu'on nous annonce aujourd'hui. »

C'est bien, en effet, en fin 1931 que l'encaisse or-devises de la Banque de France atteignit son maximum, soit 89 milliards de francs Poincaré (65,5 mg d'or à 900 millièmes de fin). Mais c'est seulement d'avril 1935 que date « l'hémorragie » d'or, la « fuite devant le franc ».

En 1932, la Banque améliore la qualité de son encaisse en convertissant en or les trois quarts de ses devises, et elle détient encore en tout 87 milliards en fin d'année. A fin 1933, époque où l'oligarchie financière lutte contre la majorité élue de 1932 et prépare le 6 février (voir la brochure de G. Michon : « Les puissances d'argent et le 6 février »), l'encaisse tombe à 78 milliards. Elle se relève à 83 milliards en fin 1934.

De fin mars à fin décembre 1935, l'encaisse-or tombe de 83 à 67 milliards, alors que notre balance économique des comptes est en équilibre à quelques centaines de millions près : les sorties d'or correspondent à une évaporation de capitaux (thésaurisés en France, ou en majeure partie exportés et employés

à l'étranger), due à des motifs d'ordre spéculatif, fiscal ou politique.

L'encaisse-or tombe de 67 à 57 milliards de janvier à fin août 1937, puis à 54 milliards en fin juin. Après une brève amélioration (950 millions) en juillet, la chute continue et l'encaisse est de 50 milliards de francs Poincaré à fin septembre.

Au début d'octobre 1936, dévaluation : le poids d'or du franc devra être fixé ultérieurement entre un maximum de 49 mg et un minimum de 43 mg d'or à 900 millièmes de fin; l'encaisse de la Banque est réévaluée sur la base de 49 mg, ce qui la porte à 66 milliards; mais 10 milliards sont versés au « fonds de stabilisation » des changes (qui recevra ultérieurement l'or acheté au public, soit environ 2.100 millions).

(Rappelons aussi que la stabilisation Poincaré, fixant le poids du franc à 65,5 mg à 900 millions, avait établi la livre à une parité de 125 francs et le dollar de 25 francs environ; la dévaluation de ces monnaies les avait ramenées aux parités de 75 fr. 50 et de 15 fr.; la dévaluation du franc les portait immédiatement à 100 fr. et 20 fr. 15.)

A partir de ce moment, le chiffre exact de l'encaisse-or de la France cesse d'être officiellement connu, puisque la situation du fonds de stabilisation n'est pas publiée. On sait pourtant que la dévaluation ramena sur le coup plusieurs milliards en France; ils n'y restèrent pas. D'après l'annuaire de la *Revue d'Economie Politique*, les sorties d'or du dernier trimestre 1936 s'élevèrent à 7 milliards de francs Auriol (1). Soit, pour l'année 1936 entière, 29 milliards des mêmes francs. Or le déficit de la balance des comptes est évalué à 4 milliards, soit une évaporation (spéculative, fiscale ou politique) de 25 milliards environ.

Le mouvement continue en 1937; il n'est arrêté

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

(1) Voir les *Cahiers* du 1^{er} novembre 1937.

(1) Compte tenu d'un remboursement de bons du Trésor placés à Londres en mars (3 milliards de francs Poincaré).

que pendant quelques semaines par la « pause » et l'emprunt à garantie de change.

En juin, les sorties d'or atteignent le chiffre record de 7.800 millions; le fonds de stabilisation épuisé doit faire appel à l'encaisse de la Banque de France : il y prend deux milliards et demi. Le gouvernement Blum tombe. La Banque prélève encore 6 milliards sur son encaisse pour réapprovisionner le fonds de stabilisation. Celui-ci ne servira plus, jusqu'à nouvel ordre, qu'à « régulariser les rapports entre le franc et les devises étrangères », car, par décret-loi, le gouvernement Chauvignac décide que « la nouvelle teneur en or du franc sera fixée ultérieurement ». Le franc, devenu « flottant », baisse sur le marché des changes. Le 23 juillet, l'encaisse de la Banque fait l'objet d'une réévaluation provisoire sur la base de 43 mg pour 1 fr., d'où une augmentation nominale de 6.800 millions. Egale somme est mise à la disposition de la Caisse d'Amortissement pour constituer un fonds de soutien des rentes. Des techniciens font remarquer que l'argent ainsi apporté au marché boursier risque d'alimenter l'exportation des capitaux : les francs du fonds de soutien des rentes serviront à acheter des devises au fonds de stabilisation; les deux fonds se videront, l'un par l'autre. Le Gouvernement répond que les capitaux rentrent — et il rentre, en effet, quelques milliards, comme après la dévaluation Auriol; les menaces qui pèsent sur le dollar accélèrent même ces rentrées en fin d'année, le franc ayant d'ailleurs continué de se déprécier. En janvier 1937, l'évasion recommence; on tente, par une nouvelle crise ministérielle, d'apaiser la spéculation, et, dans les semaines suivantes, le fonds de stabilisation doit de nouveau vendre de l'or.

Ainsi, d'avril 1935 à février 1938, l'encaisse-or de la Banque est tombée de 83 milliards de francs Poincaré (65,5 mg) à 56 milliards de francs Bonnet (43 mg), auxquels s'ajoutent les disponibilités que conserve encore le fonds de stabilisation, et dont le chiffre exact n'est pas connu, mais qui ne peuvent dépasser quelques milliards.

Or, le cours du franc sur le marché des changes ne correspond qu'à un poids de 32 mg, soit un peu moins de la moitié du franc Poincaré. En sorte qu'au taux actuel de change du franc, les sorties d'or depuis avril 1935 sont de l'ordre de 85 milliards. Résultats obtenus sous le régime de la « liberté monétaire » et de la « confiance », auxquels tous les gouvernements, sans exception, ont fait profession de foi et de fidélité; et plus les échecs subis par cette politique sont graves, plus les professions sont ardentes.

Sur les 85 milliards sortis, quel est le montant qui correspond à une *évasion* de capitaux? Il faudrait évaluer le déficit de la balance économique des comptes pour 1937. Évaluation délicate. En se fondant sur les résultats connus de 1936, et en tenant compte des mouvements du commerce extérieur et du tourisme, on peut évaluer *provisoirement* ce déficit à 7 milliards de francs Auriol (évaluation approximative et sujette à révision importante). D'autre part, il faut tenir compte des

retraits de capitaux étrangers (peu considérables depuis le début de 1935) et surtout de l'or thésaurisé (évasion intérieure). L'évasion extérieure paraît ainsi devoir se chiffrer aux environs de 65 milliards de francs actuels.

Les banques étrangères, notamment la Cité, et la spéculation internationale ont librement puisé, directement ou par le détour du fonds de stabilisation, l'or de la Banque de France, qui leur a servi de « garde-manger », selon l'expression que M. Caillaux employait en août-septembre 1936. Mais la question se pose de savoir comment les Français ont pu exporter tant de milliards — car, pour acheter des livres ou des dollars, il faut avoir des francs disponibles. La *Revue d'Economie Politique* nous donne, pour 1936, une réponse de valeur générale.

Elle constate, en effet (annuaire pour 1936, p. 114), que la diminution de l'encaisse-or pendant les neuf premiers mois de l'année, soit 16 milliards, « n'avait eu pour contre-partie aucune réduction des engagements » (alors que, normalement, une diminution de la circulation monétaire doit correspondre à une diminution de l'encaisse-or, puisque la Banque reçoit des billets pour prix de l'or qu'elle cède). Or, « pendant cette première partie de l'année, les crédits au commerce et à l'industrie avaient progressé de 3.299 millions et les avances à l'Etat de 14.858 millions environ. En définitive, et sauf pour 2 milliards environ, *toutes les nouvelles facilités de crédit accordées par la Banque avaient servi à financer une exportation massive de capitaux* ».

Ce mécanisme n'a pas cessé de jouer : la Banque de France, par l'intermédiaire des avances à l'Etat, a fait les fonds de l'évasion. Ces avances à l'Etat se chiffrent aujourd'hui à 32 milliards; de plus, en octobre 1936, l'Etat a remboursé 6 milliards dégagés par la réévaluation de l'encaisse (donc sans rentrée de billets). Ces 40 milliards, émis de mois en mois, ont représenté un potentiel d'évasion de capitaux très supérieur à leur valeur nominale (en septembre 1936, on achetait une livre sterling avec 75 francs). On comprend donc que le montant des capitaux exportés soit très supérieur à la valeur nominale des avances de la Banque de France à l'Etat.

Le même mécanisme joue d'ailleurs par les avances au commerce. On a constaté dans des bilans récents un gonflement du portefeuille et des avances sur titres en même temps qu'une diminution de la circulation monétaire : preuve que le commerce se débarrassait des francs qu'il s'était fait remettre.

La réalité est d'ailleurs plus complexe encore que le processus indiqué; on peut dire que la Banque de France alimente l'évasion des capitaux; on peut dire aussi que l'évasion provoque les avances : l'argent qui s'évade se refuse à l'Etat qui emprunte à la Banque, d'où défiance accrue et fuite accélérée. Il y a *action réciproque* entre les phénomènes observés.

(Cette réciprocité est générale ou Economique, et son observation devrait dispenser de nombre de discussions interminables et oiseuses : par exemple, le déficit budgétaire n'est pas simplement la cause de la crise économique, ni simplement sa conséquence; les phénomènes sont liés; ce sont des variables dépendantes.)

Le certain, c'est que, sous le double régime du déficit budgétaire et de la liberté monétaire, la Banque de France verse ses francs dans un tonneau des Danaïdes; en sorte que l'on assiste tout à la fois à une *inflation des avances* de la Banque à l'Etat et à une *pénurie de capitaux disponibles* qui se traduit par une rareté et une cherté extrêmes du crédit et paralyse la production. Or, on ne peut pas supprimer d'un coup le déficit budgétaire (et y réussirait-on par miracle, que l'on provoquerait, par déflation brutale, une formidable crise économique); mais on peut arrêter la fuite des capitaux et se donner ainsi le temps et la possibilité d'agir sur les autres causes de troubles.

**

Peut-on mesurer la pénurie de capitaux telle qu'elle résulte aujourd'hui des évasions, d'une part, des avances et émissions nouvelles de la Banque de France, d'autre part?

Dans son discours de décembre à la Chambre des députés, M. Paul Reynaud a rappelé qu'à fin 1931 le total des engagements à vue de la Banque de France s'élevait à 113 milliards, soit à peu près le chiffre actuel (114 milliards au 17 février). Or, depuis 1931, le franc s'est déprécié de plus de moitié...

Il est dangereux de lancer de pareils chiffres sans les interpréter : c'est inviter le public mal averti à des erreurs graves. Puisqu'en 1931, alors qu'un franc en valait deux d'aujourd'hui, il circulait autant de francs qu'aujourd'hui, on ne manquera pas de dire que la circulation actuelle devrait être doublée pour rétablir la situation antérieure. Idée qui favoriserait une inflation massive et folle.

L'accroissement des besoins de monnaie ne se mesure pas à la dépréciation du franc sur le marché des changes, mais à sa dépréciation sur le marché intérieur. Or, en fin 1931, l'indice général des prix de gros était de 417, l'indice des prix de détail de 557; ces indices s'élèvent, en fin janvier 1938, à 612 et 693 respectivement; l'accroissement moyen des prix de gros est donc de 44 0/0, et celui des prix de détail de 24 0/0. Nous sommes loin de 100 0/0!

En second lieu, il ne faut pas oublier que 1930 et 1931 furent des *années d'inflation*. Les engagements à vue de la Banque de France passent de 81.691 millions en fin 1928 à 87.863 millions en fin 1929, 101 milliards en fin 1930 et 113 milliards en fin 1931 : cette inflation était due aux *rentrées* massives de capitaux qui suivirent la stabilisation Poincaré et devinrent plus considérables encore quand la crise, menaçant les pays anglo-saxons avant le nôtre, menaçait le dollar et la livre. Sous le régime de l'étalon d'or, la Banque de France

fournissait tous les francs qui lui étaient demandés en échange des devises; entièrement passive, elle ne résorbait pas l'inflation qui en résultait par des émissions de Bons, comme l'ont fait depuis l'Angleterre et l'Amérique; et ces Bons, d'ailleurs, auraient coûté trop cher, puisque le taux de l'intérêt restait relativement trop élevé par suite de la politique « d'argent cher » des grands établissements de crédit, que la Banque de France se gardait de contrarier. Bien plus, la Banque de France ne convertissait même pas en or les devises qu'elle acquérait; elle les laissait sur les marchés étrangers, faisant ainsi l'inflation non seulement en France mais dans le monde. La Banque des régents porta l'incompréhension et l'incapacité au plus haut degré imaginable, et à cet égard au moins nous n'avons rien à regretter du passé... Toujours est-il qu'en conséquence de cette politique, les disponibilités monétaires excédaient les besoins. Il y avait beaucoup d'argent, mais il circulait lentement, ou il ne circulait pas du tout, du fait de la thésaurisation. Voilà des faits qu'il ne faut pas oublier quand on compare la situation monétaire actuelle avec celle de 1931.

Aussi bien, en choisissant une autre année de référence, pourrait-on bâtir des théories opposées aux conclusions que M. Reynaud suggère, et d'ailleurs tout aussi fausses. En fin 1929, par exemple, les engagements à vue de la Banque de France ne sont que de 88 milliards, avec des indices de prix (596 et 618) assez peu inférieurs aux indices actuels. Va-t-on en conclure que la masse des moyens monétaires est aujourd'hui supérieure aux besoins?

Ce serait oublier qu'en 1929, comme en 1928, années de haute prospérité, la production travaillait pour le commerce *extérieur* dans une proportion extraordinairement élevée. (Le commerce extérieur en 1937 n'atteint que 36 % de la valeur-or du commerce de 1929.) Dans ces années, l'argent circulait vite; la masse des moyens de paiement disponibles s'accroissait régulièrement, alors que, par rapport aux années 1930 à 1935, elle n'a cessé de décroître (en pouvoir d'achat) depuis octobre 1936. Enfin, l'Etat, dont le budget était équilibré, ne faussait pas le taux de l'intérêt par des appels démesurés au crédit.

**

Si les chiffres de 1931 prêtent à une propagande inflationniste, ceux de 1928 et 1929 seront invoqués par les partisans d'un équilibre budgétaire rapide et rigoureux. Les premiers ne seraient dans le contrôle des changes qu'un moyen d'abriter une inflation massive; les seconds nient l'utilité du contrôle des changes en toute hypothèse : positions également fausses.

L'argument des défenseurs de l'équilibre budgétaire (qu'il s'agisse de « libéraux » orthodoxes, déflationnistes, ou d'hommes d'extrême-gauche qui luttent contre les armements) serait très fort contre le contrôle des changes si l'on prétendait faire de ce contrôle un remède atteignant le mal dans ses racines. Mais le contrôle des changes n'est rien de tel — il peut seulement permettre, et

au point de vue technique il conditionne une politique de relèvement démocratique. Car, comment s'approcher de l'équilibre budgétaire si le capital peut continuer à se soustraire à sa part des charges communes? Et comment faire supporter au capital la juste part qui lui incombe, s'il lui est loisible de s'évader? Ainsi, dans la mesure où l'on peut réaliser l'équilibre du budget par voie fiscale, le contrôle des changes est nécessaire. — Comment, d'autre part, relever l'activité économique de telle manière que la charge fiscale soit supportable, si les entreprises ne peuvent, faute de crédit, renouveler leur outillage, accroître la production de biens consommables? Et comment remédier à la rareté du crédit, tant que les capitaux s'enfuient au fur et à mesure qu'on en ajoute? Ainsi, dans la mesure où l'équilibre du budget dépend du relèvement de l'économie, le contrôle des changes est nécessaire. — Comment, en outre, mener à bien un effort qui devra être ample, prolongé, pénible même, tant que des intérêts particuliers seront les plus forts, corrompent la haute administration financière, démoraliseront le pays? Et comment vaincre ces intérêts aussi longtemps qu'ils disposeront de cette arme puissante, et jusqu'à ce jour victorieuse : le chantage à l'évasion des capitaux? Ainsi, dans la mesure où tout progrès de la justice dépend de l'abaissement des puissances d'argent, le contrôle des changes est nécessaire. — Enfin, comment la France pourra-t-elle contribuer à une politique de paix et de désarmement européen aussi longtemps qu'inféodée à la City, elle est sensiblement moins indépendante qu'un dominion britannique? Je mets en fait que, sous le régime de la liberté monétaire, c'est-à-dire sous la dépendance des puissances d'argent et de la spéculation internationale, la France ne peut ni prendre l'ini-

tiative d'une politique de paix, ni remettre de l'ordre dans ses finances, ni maintenir les lois sociales. Et voilà à quelles fins nous réclamons le « contrôle des sorties de capitaux et la répression de leur évasion par les moyens les plus sévères », selon les termes du programme du Rassemblement. Mais il est aujourd'hui fort à craindre, et c'est sur ce point que je veux aujourd'hui attirer surtout l'attention de nos camarades et faire appel à leur vigilance, il est fort à craindre que l'on ne nous donne bientôt un contrôle des changes employé à des fins toutes différentes — puisque cet instrument technique peut être utilisé par des politiques opposées. Il est à craindre que l'on ne nous donne le genre de contrôle auquel peuvent penser — encore qu'aujourd'hui ils s'en défendent — les défenseurs patentés des privilèges, un contrôle à l'abri duquel on ne construirait pas la démocratie, on ne réprimerait pas la fraude, on ne maîtriserait pas les puissances d'argent, on n'inaugurerait pas une politique de paix, mais on prolongerait simplement l'ère des profits pour l'oligarchie qui, notwithstanding la nationalisation des fabriques d'armes, gagne encore chaque année, sur les fournitures directes ou indirectes à ces fabriques, plusieurs milliards.

Le contrôle des changes est une arme puissante. Je suis de ceux qui ont demandé, qui demandent encore que le Front populaire l'utilise dans l'intérêt du peuple. Je le redouterais entre les mains de la réaction ouverte ou camouflée.

Mais quand la démocratie est impuissante, la réaction lui succède et prend à son profit les mesures auxquelles la démocratie n'a pas su se décider pour le salut public.

Pierre GEROME.

POUR LA LIBERTÉ DE REUNION

Le Bureau de la Ligue des Droits de l'Homme, sûr d'être approuvé par le Comité Central et la Ligue tout entière,

Elève une protestation énergique contre l'interdiction par le gouvernement du meeting organisé le vendredi 25 par le Comité Thaelmann.

Cette mesure, en effet, ne constitue pas seulement une grave atteinte à la liberté de réunion et de parole. Mais elle ne peut pas ne pas apparaître comme une concession aux impérieuses exigences formulées par le Führer-Chancelier dans son discours au Reichstag.

Quelle que soit la prudence dont notre gouvernement estime devoir user dans ses relations avec les Etats dictatoriaux, il est incompréhensible et inadmissible qu'il soit interdit à l'opinion publique française d'exprimer librement son horreur pour la dictature, de dénoncer les menaces dirigées contre la paix, et de proclamer sa ferme volonté de veiller, en face des prétentions fascistes, au maintien des libertés publiques, fondement de toute démocratie.

(28 février 1938.)

Le discours au Reichstag

ET LES PRÉTENTIONS HITLÉRIENNES

Le discours du Chancelier Hitler, le 20 février au Reichstag, a pris dans la situation internationale la signification d'un fait déterminant : 1° parce qu'il a suivi le règlement du 4 février entre le parti national-socialiste et le commandement de l'armée allemande ; 2° parce qu'il a suivi également le coup de force hitlérien sur l'Autriche ; 3° parce qu'il a coïncidé avec la démission de M. Eden et l'orientation nouvelle de la politique anglaise. Ces événements, à eux seuls, suffiraient à recommander la méditation de ce discours.

Mais elle s'impose aussi par la netteté, parfois brutale, des affirmations, des revendications et des exigences. Ce n'est pas excéder l'observation objective que de constater qu'il subordonne la paix générale à des conditions précises et rigoureuses que tout Européen a l'obligation de connaître et de comprendre.

Sur ces conditions, comme sur l'ensemble de la situation internationale après les événements du 20 février, la Ligue des Droits de l'Homme aura à se prononcer. Il n'appartient pas aux Cahiers de devancer son jugement. Leur devoir est de mettre des textes comme celui-ci à la disposition des ligueurs. C'est ce que nous faisons en publiant, non point le discours tout entier qui a duré trois heures d'horloge, mais les passages essentiels du développement sur l'économie du Reich comme sur le rôle de l'armée dans le Reich, et la dernière partie du discours sur les relations de l'Allemagne avec les autres Etats.

... Je vous ai donné, mes Députés (1), un tableau du développement économique, social et culturel de l'Allemagne. Je sais que ce tableau n'a point manqué de faire impression sur vous et sur les innombrables millions d'Allemands qui écoutent à cette heure. Mais il me faut maintenant compléter ce travail en y ajoutant les œuvres qui ne recevront que plus tard, de l'Histoire, une appréciation encore plus haute.

Dans ces mêmes cinq années, nous avons transformé un peuple humilié et impuissant — parce que intérieurement divisé et incertain — en un corps national politiquement uni, plein de la plus vigoureuse confiance en soi-même et de la plus fière confiance en l'avenir. (*Vifs applaudissements.*) Et surtout, nous avons donné à cette nation allemande l'arme qui nous garantit que l'intention, qui nous est connue, de la maligne

campagne d'excitation d'une presse internationale, sera arrêtée par une borne de fer à la frontière du Reich allemand. (*Tempête d'applaudissements.*)

Je considère ces résultats acquis comme plus grands encore que ceux que nous avons obtenus sur le terrain économique, parce que les préjugés qui étaient si souvent à vaincre sur ce point, semblaient être encore beaucoup plus enracinés que tous les empêchements ou les obstacles d'ordre économique.

L'œuvre d'éducation et de formation de notre peuple par le national-socialisme vous apparaît frappante, surtout dans le fait que c'est précisément ce phénomène qui rencontre l'incompréhension du plus grand nombre de ceux qui nous jugent et qui nous critiquent à l'étranger.

Vous avez sans doute perçu, dans ces dernières semaines, les échos des bavardages purement incompréhensibles pour nous de certains journa-

(1) Ces extraits ont été traduits du texte original publié le 21 février par la *Koelnische Zeitung*.

listes étrangers qui, en l'an 1938, s'en vont disant que l'influence du national-socialisme vient de s'emparer du ministère des Affaires étrangères, ou qu'actuellement une lutte se livre entre la *Reichwehr* et le parti — ces pauvres diables ont oublié en dormant qu'entre temps il y a maintenant une *Wehrmacht* allemande — ou que l'« aile » nationale-socialiste est actuellement en train de prendre sous sa coupe l'économie allemande, et autres absurdités semblables. Combien peu ces gens-là comprennent l'essence même de notre révolution nationale-socialiste !

Quand, il y a cinq ans, j'ai pris le pouvoir, j'étais déjà le chef du parti de beaucoup le plus fort. Aujourd'hui encore, il n'existe, dans aucune des prétendues démocraties, un mouvement politique disposant du nombre d'électeurs que j'avais dès cette époque, malgré la terreur constante et l'oppression par un régime qui nous poursuivait d'une haine mortelle.

La tâche à accomplir n'était pas d'imposer nos idées au peuple allemand ; notre intention était d'unir tout le peuple allemand dans ces idées, c'est-à-dire d'éliminer les institutions des temps antérieurs, qui ne pouvaient être considérées que comme les représentants ou les symboles de la division, et par conséquent de l'impuissance de l'Allemagne.

La paresse et la déraison d'une part, et d'autre part la malignité rivalisaient entre elles pour persuader au peuple allemand que sa vie politique intérieure multiforme, c'est-à-dire sa lamentable division politique, étaient une caractéristique de l'attitude allemande et d'un état d'esprit vraiment allemand. Pour elles, une Allemagne démocratiquement divisée et impuissante devant l'univers représentait plus dignement le peuple allemand et l'esprit allemand qu'un peuple fièrement uni et armé pour se défendre, sous une seule direction et une seule volonté. Ils parlaient de « vie propre » politique et culturelle, et ne faisaient ainsi que perpétuer l'état de division de la nation allemande, l'état d'impuissance de notre Reich et par là même la privation de droits pour tous les Allemands. Lutter contre cette conjuration et faire triompher le nouvel idéal d'une communauté nationale-socialiste, c'était peut-être l'entreprise la plus rude. Or, je ne crois pas que quelqu'un puisse contester le succès de cette entreprise, la plus grande de toutes.

* * *

La première chose qui me semblait nécessaire, c'était de rétablir dans notre peuple la confiance en soi qu'il avait perdue. A cet effet, il m'a fallu souvent exiger des efforts qui paraissent peut-être incompréhensibles à bien des Allemands. Mais il était nécessaire de lutter contre cet esprit qui avait été méthodiquement favorisé par les gouvernements au pouvoir avant nous, et qui conduisait

non seulement à un défaitisme militaire, mais surtout à un défaitisme de la volonté. Que de fois n'avons-nous pas entendu, pendant ces années, répéter sans cesse que le peuple allemand était en soi fort estimable, mais que naturellement dans son caractère, et surtout dans ses valeurs, il ne pouvait entrer en comparaison avec les peuples de ce qu'on appelle nos grandes démocraties ! On avait si souvent dit à notre peuple qu'il devait voir son avenir dans la vénération contemplative des œuvres accomplies par d'autres, plutôt que de s'essayer lui-même à de telles œuvres ! On faisait appel à la paresse de l'esprit et du corps, pour excuser la paresse physique et intellectuelle de ceux qui étaient alors les dirigeants. On bornait les buts de vie de la nation, parce qu'on était soi-même trop faible pour les conquérir, et l'on détruisait la foi d'un peuple en lui-même, afin qu'il sût finalement se contenter de la tâche artificiellement bornée qu'on attribuait alors à sa vie.

En face de tout cela, j'ai considéré comme ma première et ma plus importante tâche de ramener le peuple allemand, sur tous les terrains qui s'offraient à moi et en chaque occasion qui se présentait, à la conscience de lui-même, le débarrasser de ce maudit doute sur ses propres aptitudes, et de refaire de lui un peuple fier et conscient de soi. C'est pourquoi j'ai si souvent posé des exigences qui, pour être réalisées, réclamaient un maximum d'efforts. Je voulais et je veux encore à l'avenir que le peuple allemand, sur l'exemple pratique de ce qu'il est capable de faire, sur les résultats de son labeur, puisse mesurer qu'en face des autres peuples du monde, il n'est pas un peuple de second rang ou un peuple inférieur, mais qu'il les égale dans toutes les valeurs, et que par conséquent il est, au sens le plus élevé du mot, égal, et par suite égal en droits. (*Tempête d'applaudissements.*)

C'est pourquoi j'ai détesté, et pour cette raison éliminé toutes les institutions qui contribuaient à éduquer le peuple allemand dans cette petitesse de pensée. Seuls nos petits esprits avaient besoin des petits Etats particuliers ! Eux seuls ont inventé les prétendues « valeurs » de ces pays de naguère, afin de n'avoir pas à révéler combien ils étaient eux-mêmes limités, en se mesurant à des tâches plus grandes ! Cette terrible conception selon laquelle il vaut mieux rester le premier dans son village, plutôt que d'être le deuxième dans un grand Reich, est devenue une profession de foi pour tous ceux qui sont trop limités pour pouvoir jouer le premier rôle dans une grande communauté, mais qui sont trop ambitieux ou trop corrompus pour se contenter de la deuxième ou de la troisième place, et qui, en conséquence, auraient préféré déchirer la nation en tout petits fragments, afin que le grand nombre de leurs propres personnalités pût encore apparaître en un rôle dirigeant.

La révolution nationale-socialiste serait demeurée incomplète si, au-dessus des anciens pays et

surtout au-dessus de ce qu'on appelait les racines propres de leur souveraineté, elle n'avait placé l'intérêt de la nation dans son ensemble. Ce n'étaient pas seulement les partis qui devaient disparaître, non, de même aussi les parlements de nos pays étaient depuis longtemps surannés. Il ne peut y avoir dans le Reich allemand qu'une seule souveraineté : elle provient de l'ensemble du peuple allemand, et non pas d'une partie de ce peuple. En supprimant ces pays dans leur existence souveraine, et leurs parlements comme représentants d'une souveraineté propre, nous avons créé la condition préalable pour une souveraineté véritable de tout le peuple allemand.

L'avenir du Reich allemand n'est assuré que depuis le moment où le Reich est devenu le représentant souverain et exclusif de la nation allemande. Le principe d'airain qu'à un peuple il faut aussi un Reich, a rendu possible de délivrer l'Allemagne des paralysies issues des nombreux liens tenant aux Etats particuliers, et l'a conduit dans la suite à un développement de force qui donne aujourd'hui à nos compatriotes allemands, à l'intérieur de chacun des pays, un profit notablement plus grand que celui qui eût jamais été possible autrefois.

Dans tous les domaines de notre existence nationale, on a réussi maintenant à dresser ces tâches vraiment grandes, et surtout à assurer ces moyens matériels qui sont la condition pour réaliser de grands projets créateurs.

Aussi le national-socialisme a rattrapé en peu d'années ce qui avait été négligé par des siècles avant lui, et il a réparé les fautes commises par de nombreuses générations précédentes. Ainsi il nous est devenu possible, en éliminant l'état d'émiettement racial et politique, d'établir, et en partie aussi d'accomplir ces énormes tâches qui sont dès aujourd'hui une raison de fierté et par conséquent d'estime de soi pour tout le peuple allemand. De grandioses voies de communication, de gigantesques bâtiments industriels, des plans de cités et des constructions qui sont uniques, des ponts gigantesques, sont aujourd'hui en projet, à la veille d'être construits ou même en partie déjà achevés. Quand les cinq prochaines années seront écoulées, les Allemands porteront dans leur conscience l'image d'œuvres accomplies qui sont de nature à emplir le peuple entier de la plus haute fierté. (*Applaudissements.*)

Le parti et l'armée

Chaque homme porte sur sa tête l'insigne national-socialiste. (*Vifs applaudissement.*) Chaque institution de ce Reich obéit à la direction politique suprême ; toutes les institutions de ce Reich sont unies par leur serment dans la volonté et la résolution de représenter cette Allemagne nationale-socialiste et, s'il était nécessaire, de la défendre jusqu'au dernier souffle. (*Ovations enthousiastes.*)

Qu'on ne se laisse pas égarer dans son jugement par ces éléments qui ont été déjà en Allemagne les plus mauvais prophètes. Le parti dirige le Reich politiquement, et l'armée défend ce Reich militairement. Chaque institution de ce Reich a sa tâche, et il n'y a personne ayant dans cet Etat une fonction d'autorité qui doute que le chef autorisé de ce Reich soit moi et (*Vifs applaudissements et ovations*) que la nation ne m'ait par sa confiance donné le mandat de la représenter partout et en tout poste. (*Nouvelles ovations.*) Et, de même que l'armée allemande est dévouée, dans une fidélité aveugle et une aveugle obéissance, à cet Etat du national-socialisme, cet Etat national-socialiste et son parti dirigeant sont fiers et heureux de notre armée.

En elle nous voyons le couronnement d'une éducation nationale-socialiste dont l'Allemand, dès sa jeunesse, subit l'emprise. Les notions politiques et les valeurs spirituelles qu'il tient des organisations politiques y sont complétées par l'exercice et l'éducation qui font le soldat. Je ne puis mieux faire, à cette heure, que d'adresser ma pensée aux hommes qui, ayant eu la responsabilité des forces de défense nationale, de l'armée, de la marine et de l'arme aérienne, m'ont aidé à construire cet instrument merveilleux.

Il est une assurance que je voudrais donner en ce jour au peuple allemand, en tant que Führer choisi par lui :

Autant nous tenons à la paix, autant nous tenons à notre honneur et aux droits de notre peuple ! Autant je suis partisan de la paix, autant je veillerai aussi à ce que, pour notre peuple, ne soit plus jamais affaibli, ou même enlevé, l'instrument qui, suivant ma conviction, est seul capable, dans des temps si troubles, de sauvegarder la paix sûrement et avec succès !

Et, de même que je puis donner au monde l'assurance du sincère et profond amour de la paix qui anime le peuple allemand, de même je voudrais ne laisser aucun doute sur le fait que cet amour de la paix n'a rien de commun avec le renoncement de la faiblesse ou même avec la lâcheté indigne. Si jamais les excitations internationales et les efforts pour empoisonner l'opinion devaient essayer d'attenter à la paix de notre Reich, l'acier et le fer prendront sous leur protection le peuple allemand et la terre allemande. Et le monde verra alors avec la rapidité de l'éclair combien ce Reich, ce peuple, ce parti et cette armée sont animés d'un même esprit et fanatisés par une volonté commune ! (*Ovations enthousiastes.*)

Au reste, mon intention n'est pas de prendre la défense de l'honorable corps des officiers allemands contre les calomnies d'un journalisme international. Ce n'est d'ailleurs pas nécessaire ; car c'est un fait qu'il y a parmi les journalistes deux sortes d'hommes : ceux qui aiment la vérité, et ceux qui ne sont que des bateleurs, des trompeurs du peuple et des excitateurs à la guerre, gens men-

songers et inférieurs. Tandis qu'il n'y a qu'une sorte d'officiers allemands ! (*Vifs applaudissements.*)

L'avenir de l'économie allemande

Vous venez de voir, mes camarades, le tableau d'un puissant essor historique, que l'Allemagne a connu grâce à la révolution socialiste et à la direction du parti. Mais la grandeur de cette œuvre impose aussi des soucis pour l'avenir.

Notre situation économique est difficile. Non pas parce que le national-socialisme règne en Allemagne, mais parce que 140 personnes y vivent par kilomètre carré, parce que nous n'avons pas les grandes richesses naturelles et minérales que possèdent d'autres peuples, parce que surtout nous manquons de terre fertile. Si la Grande-Bretagne subitement se disloquait et si l'Angleterre en était réduite à son propre territoire, alors on y aurait peut-être aussitôt plus de compréhension pour la difficulté des tâches économiques en face desquelles nous sommes placés (*Approbatons.*) Que l'Allemagne soit venue à bout de ces problèmes et la façon dont elle en est venue à bout, c'est là en soi un miracle et une raison pour nous tous d'en être vraiment fiers.

Quand un peuple, qui ne dispose d'aucune réserve d'or et de devises d'aucune sorte, et cela non pas parce que le national-socialisme règne ici, mais parce que le régime démocratique et parlementaire, qui n'était pas national-socialiste, y a été auparavant, 15 années durant, exploité par un monde cupide ; quand un peuple qui manque de nombreuses matières premières et qui n'a ni la possibilité ni la volonté de se tirer d'affaire par l'expédient de crédits ; quand un tel peuple, en cinq années, a réduit à rien le nombre de ses chômeurs, et non seulement maintient mais améliore son standard de vie, et tout cela par ses seules forces ; quand un peuple réalise un tel miracle, alors devraient au moins se taire tous ceux qui, malgré les meilleures conditions économiques, en arrivent à peine à résoudre leur propre problème du chômage. (*Applaudissements.*)

Nous entrons maintenant dans une nouvelle phase de notre production nationale. Maintenant, il s'agit de remplacer peu à peu les méthodes de travail primitives par d'autres meilleures et surtout plus perfectionnées du point de vue technique.

Il faut que notre but consiste à retirer de plus en plus la main-d'œuvre allemande de haute qualité des procédés de travail primitifs et de l'orienter vers le travail qualifié. Nous laisserons alors la machine créée par le travail qualifié le soin de faire le travail le plus primitif.

Mais il est nécessaire pour cela de faire en sorte que nos campagnes, où cette orientation vers le travail mécanique n'est possible que dans une mesure limitée et peu à peu, ne soient pas vidées de leurs main-d'œuvre. On y arrivera aussi le plus

facilement, grâce au perfectionnement de nos méthodes de travail, qui parera naturellement au défaut de main-d'œuvre en général, et qui permettra d'arrêter à juste titre la désertion des campagnes par la main-d'œuvre la plus primitive. C'est là en quelques phrases un programme qui exige, il est vrai, des années pour sa réalisation, mais qui, comme tous les projets nationaux-socialistes sera, lui aussi, finalement réalisé. Mais quels que soient les résultats que nous obtiendrons par cet accroissement de la production allemande, la situation impossible qui résulte du manque d'espace de l'Allemagne n'en sera pas supprimée.

Les colonies

C'est pourquoi d'année en année, la revendication des possessions coloniales que l'Allemagne n'a pas autrefois enlevées à d'autres pays, retentira avec plus de force. Elles sont à peu près sans valeur aujourd'hui pour ces pays, mais elles paraissent indispensables à notre propre peuple (*Tonnerre d'applaudissements.*) Nous désirons surtout qu'on ne nous assure pas naïvement qu'il nous sera permis d'acheter ce dont nous avons besoin. Nous repoussons une fois pour toutes des déclarations de ce genre, que l'on ressent dans notre pays comme une raillerie.

Il n'y a pas de remède économique mondial qui puisse remplacer complètement la possibilité d'une économie intensive sur un territoire possédant la même monnaie.

Vous n'attendez pas de moi, mes députés, que je donne mon opinion sur chacun des projets internationaux en particulier, qui paraissent en ce moment susciter plus ou moins d'intérêt. Ils sont trop incertains et trop peu clairs pour que je puisse faire une déclaration à ce sujet.

Mais surtout sachez ma profonde méfiance à l'égard de toutes les prétendues conférences, qui donnent peut-être pour ceux qui y prennent part l'occasion de se livrer pendant des heures à des conversations intéressantes, mais qui, la plupart du temps, ne conduisent qu'à des désillusions pour l'humanité qui espère. (*Tempête d'applaudissements.*)

Vous me concéderez sans doute que, si en 1933, mon programme avait consisté à attendre qu'une aide fût donnée par une conférence économique internationale, l'Allemagne aurait probablement aujourd'hui 15 millions de chômeurs, ou même que nous aurions sombré déjà dans le chaos du bolchevisme !

Je ne puis pas admettre non plus que certaines revendications naturelles soient liées à des tractations politiques qui n'ont rien à faire avec elles. Depuis quelque temps, des bruits courent sans cesse que l'Allemagne est sur le point de reconsidérer son opinion au sujet d'un retour éventuel à la S.D.N. (*Hilarité.*) Je voudrais cependant déclarer encore une fois ceci, même au risque que le journalisme, si paresseux d'idées et si indolent, de notre presse démocratique mondiale l'ait oublié d'ici à

demain (*Nouvelle hilarité.*) En 1919 on a imposé à certains peuples un traité de paix entraînant des interventions qui avaient paru jusque-là inimaginables, dans la vie de ces peuples et dans leurs droits de propriété.

Cette violence faite aux destinées vitales nationales et économiques des peuples, s'est produite au milieu des brumes d'une phraséologie morale, qui était peut-être propre à apaiser les inquiétudes de conscience de ses auteurs, mais qui ne pouvait faire à ceux qui en étaient l'objet que l'effet d'une mauvaise plaisanterie. (*Applaudissements.*) Après avoir procédé, par cet acte de violence, à une modification profonde de la carte du monde, du point de vue territorial et du point de vue politique, il fut fondé une Société des Nations, dont la mission devait être dorénavant de fixer ces actes insensés et déraisonnables comme le résultat définitif de l'évolution politique et économique des peuples, et d'en fixer les résultats comme constituant la base actuelle et immuable de la vie et des frontières des groupements humains sur notre planète. Il devait être interdit à l'avenir de toucher par la force à ce qui était né autrefois de la violence.

La Société des Nations

Mais pour atténuer quelque peu le caractère insensé d'une telle violence faite à l'humanité, on avait du moins laissé la possibilité d'apporter, à l'avenir, par les méthodes de la justice, c'est-à-dire de la raison, des corrections à cette situation résultant d'une violence faite à l'histoire de milliers d'années. Cette mission quelque peu difficile fut encore confiée, accessoirement peut-on dire, à la Société des Nations.

L'Allemagne elle-même n'eut d'abord pas le droit d'entrer dans ce haut aréopage pour la défense morale d'actes de violence antérieurs. On ne daigna lui accorder cette permission, que sous l'inoubliable Chancelier Gustav Stresemann. Vous savez, mes députés, combien cette institution a été impuissante. Elle n'a été ni une Société des Nations, car deux des plus puissantes nations du monde lui ont manqué dès le début, ou s'en sont retirées par la suite, — ni une institution du droit, ou, comme on continue aujourd'hui à avoir l'audace de le prétendre, des principes du droit. Elle a été une institution pour le maintien d'une situation résultant d'une injustice millénaire. Car de deux choses l'une : ou bien la violence, c'est le droit, ou bien la violence, c'est l'injustice.

Mais si aujourd'hui la violence est injuste, alors la violence l'était aussi autrefois. Si donc la situation du monde jusqu'à ce jour résulte certainement d'actions de violence, alors cette situation est une situation qui a son origine dans l'injustice. C'est pourquoi aussi la Société des Nations ne défend nullement une situation de droit, mais une situation résultant d'une injustice millénaire. Nous entendons bien dire toutefois, que cela doit changer. Nous entendons dire très souvent, que, par exemple, des hommes politiques anglais nous rendraient

bien volontiers nos possessions coloniales, s'ils ne souffraient pas si fort de l'idée de l'injustice, de la violence qui seraient commises à l'égard des indigènes. Comme, en 1914, la Société des Nations n'existait pas encore, il a pourtant été possible pratiquement de confier ces territoires à de nouveaux maîtres, sans l'assentiment des indigènes, et de faire attester plus tard moralement cette prise de possession par la Société des Nations.

Il est vrai que si on voulait étendre aux acquisitions coloniales du passé le noble principe d'après lequel une colonie ne peut appartenir à un pays que lorsque les indigènes ont exprimé à cet égard leur désir formel, les possessions coloniales de nos puissances mondiales seraient réduites d'une façon inquiétante. Tous ces empires coloniaux ne se sont pas fondés par des plébiscites, ni surtout par des plébiscites démocratiques, mais seulement par la forme brutale pure.

Ils sont aujourd'hui, cela va de soi, des parties inséparables des pays en question, et constituent comme telles, une partie de l'ordre mondial que les hommes politiques démocrates nous désignent toujours comme un « ordre mondial du droit », — de ce « droit » que la S.D.N. a pour mission de prendre sous sa protection. Je comprends fort bien que ceux qui sont intéressés à cet ordre juridique voient dans la S.D.N. une forme agréable pour le maintien, et au besoin pour la défense de leurs possessions acquises autrefois par la violence. Seulement, je ne comprends pas que celui qui vient lui-même d'être dépouillé par un acte de violence, doive faire partie, lui aussi, de cette illustre société (*Hilarité et vifs applaudissements.*) Et je suis obligé de protester lorsque l'on en conclut que nous ne sommes pas disposés à défendre les principes du droit, parce que nous ne faisons pas partie de la S.D.N. ! Au contraire ! Nous ne faisons pas partie de la S.D.N. parce que nous croyons qu'elle n'est pas une institution du droit, mais plutôt une institution pour la défense de l'injustice de Versailles. (*Applaudissements prolongés.*)

Mais il faut ajouter à cela un certain nombre de considérations concrètes.

1. Nous sommes sortis autrefois de la S.D.N., parce que, fidèle à son origine et à sa mission, elle nous refusait le droit à l'égalité des armements et, par suite, à l'égalité dans la sécurité.

2. Nous n'y rentrerons jamais, parce que nous n'avons pas l'intention de nous laisser engager, sur un point quelconque du monde, par une décision de la majorité de la S.D.N. pour la défense de l'injustice. Et puis :

3. Nous croyons ainsi rendre service à tous les peuples qui ont le malheur de croire à tort qu'ils peuvent avoir confiance dans la S.D.N. comme dans un élément d'aide réelle.

Car nous aurions considéré comme préférable, par exemple dans la guerre en Abyssinie, premiè-

rement que l'on eût montré plus de compréhension pour les nécessités vitales de l'Italie, et secondement que l'on eût donné moins d'espairs et surtout fait moins de promesses aux Abyssins.

Cela eût peut-être rendu possible une solution plus simple et plus raisonnable de tout le problème.

4. Mais, surtout en cas de danger de guerre, nous ne songeons pas à laisser entraîner la nation allemande dans des conflits où elle n'est pas elle-même intéressée.

Nous ne voulons pas intervenir pour des intérêts économiques ou territoriaux d'autres pays, sans que l'on puisse apercevoir le moindre profit pour l'Allemagne. D'ailleurs nous ne demandons pas non plus à d'autres peuples une intervention de ce genre. L'Allemagne est résolue à s'imposer, dans ses intérêts et dans ses revendications, une sage modération. Mais si des intérêts allemands étaient sérieusement en jeu en quelque partie du monde, nous n'attendrions pas de recevoir une aide de la S.D.N. Nous admettrons d'avance que nous avons à assumer nous-mêmes les tâches qui résultent de la situation. Et il est bon de savoir cela clairement, car cela nous imposera toujours, dans nos désirs et dans nos espérances, cette modération dont nous sommes malheureusement obligés trop souvent de constater l'absence du côté de ceux qui jouissent d'une protection collective. (*Longues et vives marques d'approbation.*)

5. Nous n'avons pas l'intention de nous laisser prescrire à l'avenir par aucune institution internationale une attitude qui, en refusant de procéder à la constatation officielle de faits incontestables, ressemble moins à la conduite de personnes raisonnables qu'aux habitudes d'un grand oiseau bien connu. Une existence séculaire de la Société des Nations aboutirait à une situation mondiale comique, car il est visible que la S.D.N. est elle-même incapable de comprendre les nécessités historiques ou économiques et de donner satisfaction aux revendications qui en résultent, tandis que les intérêts des peuples, lorsqu'il s'agit de leur existence même, sont, en définitive, plus forts que les considérations de forme.

Car, en l'an 2036, il se pourrait bien que de nouveaux Etats se soient créés et que d'autres aient disparu, sans que cette situation nouvelle ait pu être enregistrée à Genève. (*Rires et applaudissements.*)

Il est advenu un fois que l'Allemagne, du fait qu'elle faisait partie de la S.D.N., a été obligée de participer à une décision déraisonnable de ce genre. Mais, Dieu merci, s'étant retirée de la S.D.N., elle a pu, dans un deuxième cas menaçant, agir conformément à la raison et à l'équité. Or je veux, Messieurs les députés, vous faire savoir aujourd'hui que je me suis décidé maintenant, à procéder, pour le premier cas aussi, à la révision nécessaire, conforme aux conditions historiques : l'Allemagne va reconnaître le Mandchoukouo. (*Applaudissements.*)

Si je prends cette décision, c'est pour tracer, là aussi, une ligne de démarcation définitive entre une politique d'incompréhensions fantastiques et une politique qui respecte la réalité des faits.

En résumé, je tiens donc à déclarer une fois de plus que l'Allemagne, à plus forte raison après le retrait de l'Italie, ne songe absolument plus à rentrer dans cette institution ! Ce qui ne veut pas dire qu'elle se refuse à une collaboration avec d'autres puissances ; au contraire, cela signifie seulement qu'elle rejette des obligations qui sont imprévisibles et qui, dans la plupart des cas, sont également inexcusables. (*Vifs applaudissements.*)

Le bolchevisme

Pour la collaboration avec d'autres puissances, l'Allemagne a apporté de nombreuses contributions et croyons-nous, de précieuses contributions. Le Reich ne peut d'ailleurs pas être considéré aujourd'hui comme isolé, ni économiquement, ni politiquement. Je me suis efforcé, au contraire, depuis mon avènement au Pouvoir, d'établir les meilleures relations possibles avec la plupart des Etats, à l'exception d'un seul : la Russie soviétique. (*Applaudissements.*) Nous voyons dans le bolchevisme, plus que jamais, l'incarnation de l'instinct humain de destruction.

Nous ne rendons pas le peuple russe, en tant que tel, responsable de cette horrible idéologie de destruction. Nous savons que c'est un petit clan d'intellectuels juifs qui a mis un grand peuple dans cet état de démence. Si cette doctrine s'arrêtait, territorialement, à la Russie, on pourrait finalement en discuter, car l'Allemagne n'a pas l'intention de vouloir imposer au peuple russe ses conceptions de la vie. Mais malheureusement, le bolchevisme judéo-international essaie, de son centre d'éclosion soviétique, de désagréger par l'intérieur les peuples du monde, d'y ruiner l'ordre social et de remplacer la civilisation par le chaos.

Ce n'est pas nous qui cherchons un contact avec le bolchevisme, mais c'est lui qui cherche continuellement à contaminer le reste de l'humanité avec ses pensées et ses idées, et à la précipiter ainsi dans un malheur d'une immense portée. Et là nous sommes des ennemis irréconciliables. De même qu'en Allemagne nous avons liquidé les tentatives communistes moscovites, de même nous ne laisserons pas anéantir l'Allemagne, de l'extérieur, par la violence matérielle du bolchevisme !

Puisque la Grande-Bretagne laisse très souvent assurer, par la bouche de ses hommes d'Etat responsables, qu'elle est intéressée au maintien du *statu quo* dans le monde, ce principe devrait valoir également sur ce point. Toute bolchevisation d'un pays européen signifie une modification de l'état de choses existant. Car ces territoires bolchevisés sont alors non plus des Etats souverains avec une vie nationale proprement individuelle, mais des

sections de la centrale révolutionnaire de Moscou. Je sais que M. Eden ne partage pas cette opinion. M. Staline la partage, et le reconnaît ouvertement. A mes yeux, M. Staline est toujours personnellement un plus sûr connaisseur et un meilleur interprète des opinions et des intentions bolchevistes qu'un ministre britannique. (*Applaudissements prolongés.*) C'est pourquoi contre toute tentative de diffusion du bolchevisme, quel que soit l'endroit où elle ait lieu, nous nous élevons avec horreur, et là où elle nous menace nous-mêmes, avec hostilité.

L'Allemagne et l'Extrême-Orient

C'est d'ailleurs une des raisons de nos relations avec le Japon. Je ne puis m'associer au point de vue de ces hommes politiques qui pensent pouvoir rendre service au monde occidental en portant préjudice au Japon. Je crois qu'une défaite du Japon en Extrême-Orient ne serait profitable ni à l'Europe, ni à l'Amérique, mais le serait uniquement à la Russie bolcheviste. Je ne considère pas la Chine comme moralement et matériellement assez forte pour pouvoir résister par ses propres moyens à une agression bolcheviste.

Mais ce que je crois, c'est que même la plus grande victoire du Japon est infiniment moins dangereuse pour la civilisation et la paix mondiale que ne le serait une victoire du bolchevisme. L'Allemagne a, avec le Japon, un traité pour lutter contre l'action du Komintern. Elle a toujours eu des relations amicales avec la Chine. Je crois que nous pouvons être considérés, autant et mieux que quiconque, comme des spectateurs vraiment neutres de ce drame.

Je n'ai pas besoin d'assurer que nous avons eu et avons tous le désir que puisse se rétablir un état d'apaisement et enfin de paix entre les deux peuples d'Extrême-Orient. Mais nous pensons qu'une paix serait peut-être intervenue depuis longtemps si certaines forces n'avaient là, en Extrême-Orient tout comme dans le cas de l'Abyssinie, trop jeté dans un seul plateau de la balance leurs conseils et peut-être la promesse d'une assistance morale. Une telle attitude ne pouvait, étant donné l'état de choses, qu'avoir une portée purement platonique. Mais celui qui est sur le point de se noyer, essaie de s'accrocher au moindre fétu de paille. Il eût mieux valu attirer l'attention de la Chine sur toute la gravité de sa situation que de citer si souvent la S.D.N. comme le sûr garant de la paix et de la sécurité!

De quelque façon et à quelque époque que les événements d'Extrême-Orient puissent avoir leur solution définitive, l'Allemagne dans sa position de défense contre le communisme, considèrera et appréciera toujours le Japon comme un élément de sécurité. Et de sécurité pour la civilisation humaine. Car nous sommes absolument convaincus que même la plus grande victoire du Japon ne saurait être une menace quelconque pour les civilisations des peuples blancs, de même aussi que nous sommes absolument convaincus qu'une victoire du bolchevisme serait la fin de la civilisation millé-

naire des races blanches! (*Tonnerre d'applaudissements.*)

Je tiens, dans cet ordre d'idées, à m'élever avec véhémence contre ces attaques ineptes, par lesquelles on reproche à l'Allemagne d'avoir, en face du conflit d'Extrême-Orient, une attitude qui irait à l'encontre des intérêts de la race blanche. Nous ne pouvons qu'être surpris d'avoir à lire des choses pareilles dans des journaux français ou anglais.

Que ce soit précisément à l'Etat national-socialiste, si violemment combattu en raison de son point de vue raciste, que revienne tout à coup l'honneur de se faire le champion des idées d'autres races, ou plutôt des intérêts d'autres races, c'est une plaisanterie de l'histoire mondiale. (*Hilarité.*) L'Allemagne n'a pas d'intérêts territoriaux en Extrême-Orient. Elle a le désir compréhensible de faire du commerce et des affaires. Cela ne nous donne pas l'obligation de prendre parti pour l'un ou l'autre camp. Mais cela nous impose l'obligation de reconnaître que, là aussi, une victoire du bolchevisme anéantirait les dernières possibilités.

Au reste, l'Allemagne elle-même avait autrefois des possessions en Extrême-Orient. Cela n'a pas empêché certaines puissances d'en chasser le Reich allemand par une coalition de peuples de race blanche ou jaune. Aujourd'hui nous ne souhaitons vraiment plus recevoir une invitation à retourner en Extrême-Orient.

La guerre d'Espagne

De même l'Allemagne n'a aucun intérêt territorial qui puisse avoir un rapport quelconque avec la terrible guerre civile qui fait rage actuellement en Espagne. La situation de là-bas est analogue à celle que nous avons connue autrefois en Allemagne même. L'agression, inspirée et exécutée par Moscou, tant pour le personnel que le matériel, contre un Etat nationalement indépendant suscite la résistance de la population nationale, qui ne veut pas se laisser massacrer. Et, tout comme en Allemagne, l'Internationale démocratique est aussi, dans ce cas, du côté des incendiaires bolchevistes. Le gouvernement allemand verrait dans une bolchevisation de l'Espagne non seulement un élément de trouble pour l'Europe, mais un déplacement de l'équilibre européen, car une fois ce pays devenu une section de la centrale de Moscou, il y aurait danger que ce fléau de destruction et de contamination s'étendit plus loin, avec des conséquences auxquelles alors nous ne pourrions, en aucun cas, rester indifférents. C'est pourquoi nous sommes heureux que notre position antibolcheviste soit encore partagée par un troisième Etat.

Relations avec l'Italie

Les rapports germano-italiens reposent sur l'existence de conceptions communes de la vie et de l'Etat, ainsi que sur une commune position de défense vis-à-vis des dangers internationaux qui nous

menacent. Le joyeux enthousiasme avec lequel le créateur de l'Etat fasciste a été accueilli dans le Reich est la preuve la plus éclatante que ce sentiment est aujourd'hui celui de tous les Allemands. Il est une vérité que tous les hommes d'Etat européens devraient reconnaître, à savoir que si, en 1922, Mussolini n'avait pas conquis l'Italie par la victoire de son mouvement fasciste, ce pays aurait été certainement la proie du bolchevisme.

Il est impossible de se représenter quelles conséquences un pareil écroulement aurait entraînées pour la civilisation occidentale. Rien que l'idée d'une pareille possibilité est affreuse pour tout homme ayant le sens historique et la conscience historique des responsabilités. La sympathie dont jouit en Allemagne Benito Mussolini est donc une manifestation de portée séculaire.

La situation où se trouve l'Italie, est, de bien des points de vue, analogue à celle de l'Allemagne. Dans ces conditions, il était tout naturel que nous, qui souffrons également d'une surpopulation, nous montrions de la compréhension pour les actes d'un homme et d'un régime qui n'étaient pas disposés à laisser périr un peuple pour l'amour des idéaux fantastiques de la Société des Nations, mais étaient décidés à le sauver. Cela d'autant plus que, sans aucun doute ces prétendus idéaux de la Société des Nations recouvrent les intérêts extraordinairement réalistes des principales puissances qui en font partie. Dans le conflit espagnol également, l'Allemagne et l'Italie ont les mêmes conceptions et ont pris position de la même façon.

Leur but est d'établir une Espagne nationale en parfaite indépendance. Pour des raisons bien définies l'amitié germano-italienne s'est développée peu à peu en un élément de stabilisation de la paix européenne. Les liens de ces deux Etats avec le Japon représentent l'obstacle le plus formidable à une nouvelle avance des forces de violence russo-bolchevistes.

* * *

Au cours de ces dernières années on a beaucoup parlé — et écrit encore davantage — sur des antagonismes entre la France et l'Angleterre d'une part. Je ne vois pas clairement sur quels points précis porteraient en fait ces antagonismes.

L'Allemagne n'a plus en Europe ainsi que je l'ai déjà souligné plus d'une fois, de revendications territoriales à poser à la France. Nous espérons qu'avec le retour de la Sarre, la période de discussions territoriales franco-allemandes est définitivement close.

L'Allemagne n'a non plus aucun motif de différend avec l'Angleterre, en dehors de nos desiderata coloniaux. Par conséquent, il n'y a pas de base pour l'hypothèse d'un conflit possible.

La seule chose qui empoisonne et, par suite, ôtre la vie en commun de ces Etats, c'est une

campagne de presse d'excitation proprement intolérable, et qui s'exerce dans ces pays sous le couvert du slogan : « liberté individuelle d'exprimer son opinion ». Je ne parviens pas à comprendre, lorsque j'entends dire sans cesse à des hommes d'Etat et diplomates étrangers que, dans ces pays, il n'existe pas de possibilité légale de mettre un terme au mensonge et à la calomnie. Car il ne s'agit pas, en l'espèce, d'affaires privées, mais de problèmes de vie commune entre peuples et Etats, et il nous est impossible, à la longue, de prendre ces procédés à la légère.

Nous ne pouvons pas non plus fermer les yeux sur les conséquences de cette campagne d'excitation. Sans cela il ne pourrait que trop facilement advenir que, dans certains pays, du fait d'odieuses trafiquants internationaux de mensonges, se développerait une haine si violente contre notre pays que, peu à peu, s'y produisit un état d'esprit ouvertement hostile contre nous, et auquel le peuple allemand ne pourrait alors opposer la force de résistance nécessaire, puisque le caractère de notre politique de presse ne lui laisse à lui-même aucun moyen d'hostilité à l'égard de ces peuples. Et il y a là un danger, un danger pour la paix ! C'est pourquoi je ne suis plus disposé à tolérer sans riposte la méthode effrénée, qui consiste à injurier sans cesse et couvrir de honte notre pays et notre peuple. A partir de maintenant, nous répondrons, et nous répondrons sérieusement, selon la manière nationale-socialiste.

Rien qu'au cours de ces dernières semaines, on a répandu sur l'Allemagne tant de bruits stupides, insensés, effrontés, que cela est révoltant.

Que dire, lorsque *Reuter* invente des attentats contre ma vie, et que des journaux anglais parlent d'arrestations massives en Allemagne, de fermeture des frontières allemandes du côté de la Suisse, de la Belgique, de la France, etc. ; lorsque d'autres journaux encore annoncent que le Kronprinz s'est enfui d'Allemagne, ou qu'un putsch militaire s'est produit en Allemagne ; que l'on a arrêté des généraux allemands et qu'inversement des généraux allemands sont venus, avec des régiments, prendre position devant la chancellerie du Reich ; qu'un conflit a éclaté entre Himmler et Gœring au sujet de la question juive et que, de ce fait, je me trouve dans une situation difficile ; ou bien qu'un général allemand, par l'entremise d'hommes de confiance, a pris contact avec Daladier ; qu'à Stolp un régiment s'est mutiné ; que 2.000 officiers ont été exclus de l'armée ; que toute l'industrie allemande vient de recevoir son ordre de mobilisation pour la guerre ; qu'il existe entre le gouvernement et l'industrie privée des antagonismes violents ; que 20 officiers et 3 généraux allemands se sont enfuis à Salzbourg ; que 14 généraux ont fui à Prague avec le cadavre de Ludendorff (*Hilarité*), et que je n'ai plus de voix, et que notre rusé Gœbbels est à la recherche d'un homme qui serait capable d'imiter ma voix (*explosion de mes*), afin de me faire parler à l'avenir par disques.

Je crains que ce journaliste n'en vienne à douter demain de l'identité de ma personne en cet instant, ou à dire que je n'ai fait que des gestes devant un phonographe (*nouvelle hilarité*), etc., etc. M. Eden, dans un récent discours, a parlé avec chaleur des différentes libertés de son pays. Seulement il y a une certaine liberté qui a été oubliée dans tout cela, la liberté, pour les journalistes, de pouvoir, sans être inquiétés et sans connaître de bornes injurier et calomnier d'autres peuples, leurs institutions, leurs hommes et leurs gouvernements ! Bien sûr on pourrait dire : Bah ! tout cela est trop bête pour être pris au sérieux. Car, finalement, il y a des millions d'étrangers en Allemagne qui voient qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela.

En effet, à l'inverse du membre russo-soviétique de la S.D.N. qui, dans son pays, éloigne tous les étrangers et même ferme les consulats, tout le monde peut, en Allemagne, voir sur place et en toute liberté ce qui se passe.

Seulement, à la longue, cette campagne constitue une sérieuse entrave aux relations internationales. Je me plais à constater qu'une partie de la presse étrangère ne participe pas à ces attaques odieuses contre l'honneur d'autres peuples. Mais le préjudice causé par une telle campagne d'excitations est cependant si grand qu'à partir de maintenant nous ne sommes pas disposés à l'accepter plus longtemps sans riposter de la façon la plus énergique. Mais là où ce crime est particulièrement grave, c'est lorsqu'il s'est manifestement donné pour but de pousser les peuples à une guerre, et à ce sujet je voudrais seulement citer quelques faits.

Je vous rappelle, mes Députés, que l'année dernière, on a tout à coup lancé le mensonge disant que l'Allemagne aurait débarqué 20.000 hommes au Maroc espagnol. Ce fut un bonheur que cette fausse nouvelle infâme ait pu être démentie aussitôt. Mais qu'advierait-il si, un jour, on n'arrivait pas, dans le court laps de temps nécessaire, à démasquer ainsi l'imposture ?

Autre fausse nouvelle aussi criminelle, celle qui consiste à dire que l'Allemagne et l'Italie se seraient entendues pour partager l'Espagne, et puis une autre fausse nouvelle abjecte, toute récente celle-là, à savoir que l'Allemagne et le Japon auraient conclu un accord pour s'approprier en commun les possessions coloniales néerlandaises. Peut-on là parler encore d'une profession honorable, ou peut-on parler encore de liberté, lorsqu'elles permettent à de tels criminels internationaux de jeter dans le monde ce trouble ? Est-ce que ce ne sont pas des provocateurs de guerre, des excitateurs bellicistes de la pire espèce ? Le gouvernement britannique souhaite des limitations d'armements ou une interdiction des bombardements par avion. Autrefois, j'en ai fait moi-même la proposition.

Seulement, dès cette époque, je proposais déjà, comme étant la chose la plus importante, qu'on empêchât d'odieux articles de presse d'empoisonner l'opinion publique du monde.

Ce qui a renforcé — si tant est que ce fût possible — notre sympathie pour l'Italie, c'est le fait que la conduite de l'Etat et la politique de presse y suivent une même voie, qu'on n'y voit pas des dirigeants de l'Etat qui parleraient d'entente et une presse qui se livrerait à une campagne d'excitation dans le sens opposé !



Au chapitre relatif à ce qui trouble les relations internationales, se rattache aussi l'outrecuidance de ce qui s'arroge le droit d'écrire au chef d'un Etat étranger en lui demandant des éclaircissements sur des sentences de tribunaux. Je recommande aux députés de la Chambre des Communes de se soucier des arrêts que rendent les Conseils de guerre britanniques à Jérusalem, et non des arrêts des Cours de justice du peuple allemand. (*Vifs applaudissements.*) L'intérêt que l'on porte à des traîtres allemands peut nous être compréhensible peut-être, mais il n'aide point à améliorer les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne.

Au reste, que nul ne s'imagine pouvoir produire un effet sur des tribunaux allemands, ou sur l'exécution des sentences pénales en Allemagne, par des immixtions aussi dépourvues de tact dans ce qui relève des tribunaux allemands. En tout cas, je ne permettrais point que des députés au Reichstag allemand voulussent se soucier des affaires de la justice anglaise. Les intérêts de l'Empire britannique sont assurément très grands, et nous les reconnaissons comme tels. Mais, dans les affaires du peuple allemand et du Reich, la décision appartient au Reichstag allemand, et à moi comme ayant reçu pouvoir du Reichstag, et non point à une délégation d'Anglais, auteurs de lettres. (*Tempête de bravos.*)

Je crois que ce serait une œuvre méritoire si l'on pouvait réussir, non seulement à empêcher internationalement le lancement de bombes toxiques, incendiaires et explosives, sur la population, mais surtout à éliminer la diffusion de journaux qui exercent sur les relations entre les Etats des effets plus graves que ne pourraient jamais être ceux des bombes toxiques ou incendiaires.

Le renforcement de la puissance coloniale

Cette campagne de presse qui pratique l'excitation internationale, devant être naturellement considérée non comme un élément d'apaisement, mais comme un facteur dangereux pour la paix entre les peuples, je me suis résolu à procéder aux renforcements de la puissance militaire allemande qui nous donneront la garantie que cette brutale menace de guerre contre l'Allemagne ne se transformera pas un jour en une menace sanglante. Ces mesures sont

en voie d'exécution depuis le 4 février, et leur réalisation s'effectue avec rapidité et résolution. (*Applaudissements prolongés.*)

En tout cas, l'Allemagne elle-même a le désir sincère d'établir avec toutes les grandes puissances européennes, aussi bien qu'avec les autres Etats, des relations confiantes. S'il arrivait que nous n'y réussissions point, l'insuccès n'aurait pas tenu à nous.

Nous croyons, il est vrai, que, devant cette attitude de la presse, on ne peut actuellement attendre que peu de chose des conférences et des conversations individuelles. En effet, il ne convient pas de se faire à soi-même illusion sur le fait suivant. Cette campagne de presse internationale contre la paix trouvera le moyen de saboter aussitôt toute tentative tendant à arriver à une entente entre les peuples ; elle interprétera mal, immédiatement, toute conversation, ou la tournera en son contraire ; elle falsifiera immédiatement toute convention. Dans ces conditions, on ne voit donc point quel profit peut venir de ces entretiens ou réunions, tant que les gouvernements en général ne sont pas en mesure d'accomplir des gestes décisifs, sans s'inquiéter de leur opinion publique.

Nous croyons donc que, jusqu'à nouvel ordre, un échange normal de notes diplomatiques est le seul chemin praticable pour ôter tout prétexte aux falsifications, du moins les plus grossières, de cette presse internationale.

Si l'Allemagne procède elle-même à une limitation de ses intérêts, cela ne signifie pas que nous nous désintéressions de tout ce qui se passe autour de nous. Nous sommes heureux de pouvoir entretenir des relations normales, et même en partie amicales, avec la plupart des Etats limitrophes de l'Allemagne. Nous avons la sensation qu'il s'est dégagé, de ce côté, un sentiment de détente. La forte tendance vers une neutralité vraie, que nous pouvons observer dans une série d'Etats européens, nous emplit d'une profonde et sincère satisfaction. Nous croyons pouvoir considérer qu'il y a là un élément d'apaisement croissant, et, par conséquent, de sécurité croissante. Mais, inversement, nous voyons aussi les conséquences douloureuses de l'état de la carte économique et ethnographique de l'Europe, où le traité de démenche de Versailles a jeté le désordre.

Rien que dans deux des Etats situés sur nos frontières, il y a une masse de plus de dix millions d'Allemands. Ceux-ci étaient, jusqu'à 1866, encore réunis avec l'ensemble du peuple allemand dans un même groupement politique. Ils ont combattu jusqu'en 1918, dans la grande guerre, coudé à coudé avec le soldat allemand du Reich. Ils ont été, contre leur propre volonté, empêchés par les traités de paix de s'unir au Reich. Ce fait est, en soi, assez douloureux.

Mais il est une chose sur laquelle, à nos yeux, il ne doit y avoir aucun doute, c'est que la séparation juridique d'avec le Reich ne peut pas entraî-

ner un état de privation des droits politiques d'un peuple, c'est-à-dire que les droits généraux de libre disposition comme peuple, droits qui, du reste, nous ont été solennellement assurés dans les 14 points de Wilson comme condition préalable de l'armistice, ne peuvent pas être purement et simplement méprisés parce qu'il s'agit là d'Allemands !

C'est, à la longue, pour une puissance mondiale consciente d'elle-même, une chose intolérable que de savoir l'existence, à côté d'elle, de frères de race auxquels on inflige constamment les plus rudes souffrances à cause de leur sympathie ou de leur solidarité avec l'ensemble de leur peuple, avec son destin, et avec ses idées. (*Vives marques d'approbation.*)

Le traitement des minorités

Nous savons très bien qu'il n'existe guère en Europe un tracé de frontière qui donne satisfaction à tous. Mais il n'en serait que plus important d'éviter les tracasseries inutiles contre les minorités nationales, afin de ne pas ajouter à la souffrance de l'état de séparation politique celle de la persécution pour son appartenance à un peuple déterminé. Qu'il soit possible, avec de la bonne volonté, de trouver sur ce point des voies conduisant vers un arrangement et vers la détente, c'est un fait qui a été prouvé. Mais quiconque essaie d'empêcher par la violence qu'une telle détente se produise par voie d'arrangement en Europe, suscitera forcément un jour la violence entre les peuples ! Car il est incontestable que, tant que l'Allemagne était elle-même impuissante et sans défense, il lui a fallu prendre son parti de beaucoup de ces persécutions continuelles contre les Allemands à nos frontières.

Mais, de même que l'Angleterre défend ses intérêts sur toute une zone de la terre, l'Allemagne d'aujourd'hui saura défendre et sauvegarder, bien qu'ils soient beaucoup plus limités, ses propres intérêts (*Très vifs applaudissements.*) Et parmi ces intérêts du Reich allemand, il y a aussi la protection de nos frères de race qui ne sont pas par eux-mêmes, à nos frontières, en mesure de s'assurer le droit à la liberté politique et à la liberté de pensée, qui appartient à tous les hommes en général (*Applaudissements prolongés.*)

La Pologne

En la cinquième année après la première grande convention de politique extérieure du Reich, ce nous est une satisfaction sincère de pouvoir constater que, précisément dans nos relations avec l'Etat avec lequel nous avons peut-être les plus grands conflits, non seulement il s'est produit une détente, mais il y eut au cours de ces années un rapprochement de plus en plus amical. Je sais très bien que cela est dû avant tout au fait que, à cette époque, il n'y avait pas à Varsovie un parlementarisme occidental, mais un maréchal polonais, qui,

personnalité éminente, comprenait l'importance européenne d'une telle détente germano-polonaise. Cette œuvre, sur laquelle à l'époque bien des gens émettaient des doutes, a depuis lors fait ses preuves, et j'ai sans doute le droit de dire que, depuis que la S.D.N. a enfin renoncé à ses tentatives constantes pour troubler les choses à Dantzig et qu'en la personne du nouveau commissaire elle a placé là-bas un homme personnellement à la hauteur, ce lieu, qui était précisément le plus dangereux pour la paix, a complètement perdu son importance menaçante.

L'Etat polonais respecte la situation nationale dans cet Etat ; et cette ville et l'Allemagne respectent les droits polonais. Ainsi on a réussi à aplanir la voie vers une entente, qui, partant de Dantzig, a pu aujourd'hui, malgré la tentative de bien des trouble-peace, désenvenimer définitivement les rapports germano-polonais, et les transformer en une collaboration sincère et amicale.

L'Autriche

Je suis heureux, mes députés, de pouvoir vous communiquer que, dans ces derniers jours, a été réalisée une autre entente avec un pays qui, pour bien des raisons, nous est particulièrement proche. Ce n'est pas seulement le fait que nous sommes un même peuple, mais surtout c'est une longue histoire qui fut la même, et une civilisation commune, qui unissent le Reich et l'Autriche allemande. Les difficultés qui s'étaient révélées dans l'application de l'accord du 11 juillet nous obligent à faire une tentative pour écarter les malentendus et les obstacles qui s'opposaient à une réconciliation définitive.

Il était clair, en effet, qu'une situation devenue en soi intolérable aurait pu un jour, qu'on le voulait ou non, faire naître les conditions d'une catastrophe très grave. Or, généralement, il n'est plus au pouvoir des hommes d'arrêter un destin qui s'est mis en branle par suite de négligences ou de maladresse. Je suis heureux de pouvoir constater que ces vues répondaient aussi aux conceptions du Chancelier fédéral d'Autriche, que j'avais prié de me rendre visite. L'idée et l'intention étaient d'amener une détente de nos relations, en donnant à la partie du peuple autrichien qui, dans sa conception et ses idées, pense national-socialiste, les mêmes droits qu'aux autres citoyens, dans le cadre des lois en vigueur (*Applaudissements*). En connexion avec cette mesure devait intervenir une grande action de pacification au moyen d'une amnistie générale et d'une meilleure entente entre les deux Etats par des relations désormais plus étroites et amicales dans les divers domaines où il y a possibilité d'une collaboration des politiques, des personnes et des économies. Tout cela est un complément, dans le cadre de l'accord du 11 juillet.

Je voudrais ici, devant le peuple allemand, ex-

primer au Chancelier fédéral d'Autriche nos remerciements sincères pour la grande compréhension et les dispositions chaleureusement favorables avec lesquelles il a accepté mon invitation et s'est efforcé de trouver, en commun avec moi, une voie qui est tout autant dans l'intérêt des deux pays que dans l'intérêt de l'ensemble du peuple allemand, ce peuple allemand dont nous sommes tous les fils, en quelque lieu qu'il ait été notre berceau. (*Applaudissements, tonnerres de bravos.*)

Je crois que nous avons ainsi apporté aussi une contribution à la paix européenne. La preuve la plus sûre de la justesse de cette idée se trouve dans l'indignation et la fureur de ces démocrates cosmopolites, qui, tout en parlant sans cesse de la paix, ne laissent pas passer une occasion d'exciter à la guerre. Ils sont irrités et courroucés de cette œuvre d'entente. On peut donc admettre à bon droit qu'elle est bonne et juste.

Peut-être cet exemple aidera-t-il à amener avec une plus grande ampleur une détente progressive en Europe. En tout cas, l'Allemagne, appuyée sur ses amitiés, ne négligera aucune tentative pour sauver ce bien qui est la condition des travaux que nous envisageons aussi pour l'avenir : la paix.

Je puis vous assurer encore ici, mes camarades, que nos relations avec les autres Etats européens et même extra-européens, sont ou bien bonnes et normales, ou même très amicales. Il me suffit de rappeler l'amitié extrêmement cordiale qui nous unit par exemple à la Hongrie, à la Bulgarie, à la Yougoslavie et à beaucoup d'autres Etats. Quant à l'ampleur de notre collaborateur économique avec d'autres peuples, le bilan de notre commerce extérieur, vous en a donné un tableau frappant.

Italie et Japon

Mais, par-dessus tout, il y a la collaboration avec les deux grandes puissances qui, comme l'Allemagne, ont reconnu dans le bolchevisme un péril mondial, et qui sont par conséquent résolues à s'opposer dans une défense commune au mouvement du Komintern. Je souhaite sincèrement voir cette collaboration avec l'Italie et le Japon s'approfondir toujours davantage.

Au reste, nous sommes heureux de toute détente qui peut se produire dans la situation politique générale, car, si grandes que soient les choses qu'accomplit notre peuple, nous n'avons point de doute que le profit qui en résulte pour le bien général, pourrait s'accroître encore si la collaboration internationale pouvait se développer.

Le peuple allemand, dans tout son être, n'est pas un peuple guerrier, c'est un peuple soldat, c'est-à-dire qu'il ne souhaite pas la guerre, seulement il ne la craint pas. Il aime la paix, mais il aime tout autant son honneur et sa liberté. Quinze années effroyables que nous avons vécues sont un avertissement et une leçon que la nation allemande, je le crois, méditera toujours et n'oubliera jamais plus...

LA SITUATION EN ROUMANIE

Depuis notre dernier article (voir les « Cahiers » du 1^{er} février), les événements ont marché en Roumanie. M. Goga a été chassé du pouvoir, et M. Miron Cristea, Patriarche de l'Eglise Orthodoxe roumaine, a été nommé à sa place. La vieille Constitution, sur laquelle tout le monde en Roumanie, en commençant par Carol II, avait prêté serment, a été jetée au panier, et une autre, de tendance dictatoriale et corporative, a été octroyée.

Nous savons, de source certaine, qu'en Roumanie beaucoup de gens s'indignent à l'idée que le Patriarche, devant lequel, il y a huit ans, le roi avait juré solennellement de respecter la Constitution, ait pu accepter, comme Président du Conseil, que le monarque ne tienne pas les engagements pris sous la foi du serment. Ils ne comprennent pas qu'un homme d'Eglise puisse attribuer si peu de valeur à un acte qui, pour lui, doit être sacré.

Mais comment nous étonner ? Ne vivons-nous pas depuis 1914 sous le régime du chiffon de papier ? Le fascisme a perfectionné le système, et, comme on sait, rien ne compte à ses yeux : ni parole donnée, ni signature au bas des conventions, ni serment. La réaction totalitaire ne respecte pas plus les constitutions que les traités. Nous ne pensons pas du tout à dégager le roi de Roumanie de ses responsabilités. Il s'est décidé pour l'aventure — on ne peut pas qualifier autrement ce qu'il vient de faire — et en supportera les conséquences. Mais nous devons reconnaître que d'autres aussi, rois et chefs d'Etat, ont, dans notre époque, agi dans un sens contraire à leurs promesses et à leurs serments. Il a de nombreux prédécesseurs. Seulement, il y a une variante dans son cas : celle du prêtre qui avait reçu son serment et qui, appelé au pouvoir, l'aide à ne pas le tenir. La variante est d'importance, car elle montre que le roi n'entend pas se servir uniquement des instruments habituels de domination et de répression : police, sûreté, gendarmerie, armée, mais aussi du clergé. Le fascisme roumain présente donc la particularité d'être directement et ouvertement clérical.

D'ailleurs, ce qui arrive en Roumanie n'est pas une surprise. On savait que le roi projetait depuis longtemps le coup d'Etat ; il l'avait préparé de

longue main. Aspirant-dictateur depuis son avènement au trône, il avait employé son pouvoir pour diviser les partis politiques et pour se débarrasser des hommes qui, par leur valeur ou par l'indépendance de leur caractère, pouvaient lui porter ombrage et constituer un obstacle à son désir de toute-puissance. Ceci explique pourquoi des hommes comme MM. Titulesco et Maniu ont été écartés du pouvoir et pourquoi des politiciens de troisième ordre ont été appelés à gouverner à la place des chefs de partis.

Politique de soutien du fascisme antisémite

Voulant à tout prix détruire les institutions démocratiques et les partis, le roi ne pouvait s'appuyer que sur les groupements d'extrême-droite. Mais ceux-ci manquant complètement de base sociale, il exigea — et imposa — à ses ministres de les encourager par tous les moyens possibles. Il y a six ans, M. Vaida, alors Président du Conseil, inaugura la politique de soutien du fascisme-antisémite. A ce moment-là, la Garde de Fer était encore très faible. M. Vaida l'aidera à devenir forte. Il a avoué, au cours d'un procès, qu'il lui avait donné beaucoup d'argent.

M. Tataresco, qui a gouverné quatre ans de suite, avait continué, développé et complété l'œuvre. Avec l'approbation du roi — car rien ne se fait en Roumanie sans lui — il fit bénéficier aussi le parti national-chrétien de MM. Cuza et Goga de la bienveillance et des encouragements des pouvoirs publics. Ce fut l'époque de l'ascension rapide de l'extrême-droite. Le gouvernement lui témoignait de la sympathie et de l'amitié. La Garde de Fer et les nationaux chrétiens pouvaient dire et écrire ce qui leur plaisait. Ils avaient liberté entière de propagande. Les sévérités de la censure étaient réservées à la gauche. Stimulés par cette attitude, les agents de Berlin et de Rome, chargés de « travailler » en Roumanie, firent preuve d'une ardeur extraordinaire. La propagande hitlérienne et fasciste fut menée avec une vraie frénésie. Le pays se couvrit de journaux et publications qui menaient des campagnes en faveur de la Garde de Fer, des nationaux-chrétiens et du nationalisme d'extrême-droite en général.

Dreptatea, journal du parti national-paysan,

parlant, dans le numéro du 5 février 1938 (M. Goga était encore au pouvoir), de la politique d'encouragement envers la Garde de fer et le mouvement d'extrême-droite pratiqué par le gouvernement libéral et son chef, M. Georges Tataresco, dit :

« M. Georges Tataresco... a fait toutes les concessions... Malgré la censure dont il disposait et qu'il pouvait user comme il voulait, le gouvernement libéral avait laissé se former une atmosphère d'instigation et de haine, appuyée sur des systèmes et tactiques empruntés au dehors (Allemagne et Italie ¹)... Il a encouragé et essayé de manœuvrer des forces et des courants qu'il n'avait pas compris et dont il n'avait pas prévu le développement. »

Et revenant deux jours après sur le sujet, le même journal (7-2-38) précise :

« Alors que le pays glissait vers l'anarchie et que les groupements d'extrême-droite faisaient des progrès, n'est-ce pas M. Tataresco qui était allé à Constantza (M. Tataresco était alors Président du Conseil ¹) et avait donné un certificat de bonne conduite au groupe de M. Goga ? Et n'est-ce pas M. Tataresco qui a donné à des dizaines de milliers de partisans de MM. Goga et Cuza l'autorisation de défiler en uniforme et avec des croix gammées sur leurs drapeaux dans les rues de la capitale ?... Et n'est-ce pas M. Tataresco qui a légalisé la Garde de Fer après l'avoir dissoute à la suite de l'assassinat de Jean Duca ? »

Nous avons donné ces citations parce qu'elles expriment la vérité. Le gouvernement dont parle le journal *Dreptatea* regardait la propagande antisémite et d'extrême-droite d'un œil complaisant et laissait faire. Il avait ses plans. On voulait affaiblir les grands partis de gouvernement et surtout le parti national-paysan que le roi haïssait particulièrement à cause de sa popularité, de son programme non-réactionnaire et de l'autorité de son chef, M. Maniu.

Mais, dans la pratique, le calcul s'avéra faux. Contre toute attente, la Garde de Fer devint très puissante. Elle avait dépassé de beaucoup les limites qui lui avaient été assignées dans les plans forgés contre la démocratie. Les élections du 20 décembre 1937 prouvèrent sa force.

Les nationaux-chrétiens de MM. Cuza et Goga, bien qu'ayant moins de partisans que leurs concurrents de la Garde de Fer, étaient pourtant arrivés, eux aussi, à compter comme facteur politique.

L'action en faveur de l'extrême-droite avait trop réussi. Le roi et les gouvernements à ses ordres n'avaient pas prévu cela.

On connaît la suite. Effrayé, d'un côté, par le succès de la Garde de Fer et, de l'autre, par la persistance de la fidélité des masses villageoises au parti national-paysan et de l'ascendant politi-

que et moral de M. Maniu, Carol II, comme nous l'avons dit dans notre article du 1^{er} février, choisit la plus mauvaise des solutions : celle du gouvernement Goga. « *Je ne l'ai fait* », a dit le roi, — nous citons ses propres mots — « *qu'après mûre réflexion* ».

Le désastre provoqué par le Gouvernement Goga

Cette solution eut des conséquences catastrophiques pour le pays. Jamais la Roumanie ne fut si bas que pendant les 40 jours du gouvernement de MM. Goga et Cuza. L'acharnement contre les Juifs et les mesures prises eurent des effets désastreux pour la vie économique. Tout s'arrêta. Les affaires ne marchèrent plus, et les revenus de l'Etat s'en ressentirent profondément. Les banques se vidèrent de leurs dépôts et la monnaie baissa. En même temps, des troubles éclatèrent dans plusieurs endroits, et onregistra des morts et des blessés. La panique dans laquelle vivait la population juive se communiqua à d'autres couches de la société. Les renseignements qui nous ont été transmis, ainsi que les aveux faits dans les journaux de Bucarest après la chute de M. Goga, — dont certains provenant même des écrivains nationalistes — montrent que le désarroi était général, et que le ministère national-chrétien ne pouvait pas continuer.

On venait de voir que la Roumanie ne pouvait pas réaliser d'un coup le programme antisémite ; on aurait donc pu renverser la vapeur et revenir en arrière. L'épisode Goga avait été assez bref ; rien n'était encore compromis ou établi définitivement. Les voies vers un retour au régime parlementaire démocratique étaient parfaitement libres. Le roi, s'il avait voulu, aurait pu appeler au pouvoir le parti national-paysan ou une concentration des centres.

Mais il voulait autre chose. La situation effroyable dans laquelle se trouvait le pays, du fait du gouvernement Goga, lui fit penser que le moment était favorable pour abattre les partis et instaurer un régime où personne n'aurait le droit ni la possibilité de s'opposer à sa volonté. Prenant pour prétexte le chaos produit par les ministres nationaux-chrétiens — les mêmes qu'il avait nommés « *après mûre réflexion* » quelques semaines avant — il confia le pouvoir au Patriarcat et imposa au peuple une nouvelle charte.

La Constitution octroyée

Elle est extrêmement curieuse, cette Constitution. A première vue, elle paraît modérée. Par certains paragraphes, elle donne même l'impression d'être assez bon enfant. Il y a des articles, par exemple l'art. 5, où on a le plaisir de lire que « *tous les citoyens roumains, sans différence d'origine ethnique ou de religion, sont égaux devant la loi*, à laquelle ils doivent le respect et la soumission » ; ou l'art. 22, qui dit que « *la Constitution garantit à chacun, DANS LES LIMITES ET LES CONDITIONS DE LA LOI, la liberté de communi-*

(1) Note du traducteur.

quer et de publier ses opinions par la parole, par les écrits, par les images, par le son ou par tout autre moyen ». Vous direz sans doute : voilà un bel article ; il proclame la liberté de la pensée. L'article 10 est encore plus large. Il dit :

« Les Roumains jouissent de la liberté de la conscience, du travail, de l'enseignement, des réunions, d'association et de toutes autres libertés qui confèrent des droits, DANS LES CONDITIONS ETABLIES PAR LES LOIS ».

Il y a aussi l'article 98, alinéa 3 — dans les « dispositions transitoires et finales » — où on proclame de la manière la plus catégorique qu'on ne peut pas toucher aux droits de citoyen des Juifs de l'ancien royaume. En voici le texte :

« Tous les droits politiques acquis en vertu des décrets-lois ratifiés par l'article 133 de la Constitution de 1923 sont respectés ».

Il s'agit des décrets-lois de décembre 1918 et mai 1919, par lesquels les Juifs ont été déclarés citoyens roumains.

Tout cela a donc bon aspect et apparaît comme aussi loin que possible des constitutions fascistes et de l'antisémitisme raciste genre Nuremberg. Mais tout cela n'est qu'une façade. Le fond est tout à fait autre ; il est franchement mauvais, et il suffit de lire le texte avec attention pour le découvrir.

Reprenons l'article 5 sur l'égalité des Roumains devant la loi (Roumains sans différence de race et de religion). Cet article, comme on a vu, est démocratique, libéral et conforme au traité des minorités.

Malheureusement, il n'est pas seul dans la Constitution octroyée. On y trouve un autre, l'article 27, qui contredit l'article 5 et, en pratique, l'annule.

« Art. 27. — Seulement, les citoyens roumains sont admis aux fonctions et dignités publiques, civiles et militaires, EN TENANT COMPTE DU CARACTERE MAJORITAIRE DE LA NATION ROUMAINE, CREATRICE DE L'ETAT ».

C'est clair. Pour les nominations aux fonctions publiques, civiles et militaires, on devra tenir compte du principe majoritaire et racial, c'est-à-dire on devra réserver les emplois aux Roumains ethniquement roumains et écarter les citoyens roumains d'autres races. L'égalité de l'article 5 disparaît devant l'inégalité introduite dans l'article 27, lequel article 27 est, dans son esprit et dans sa lettre, absolument contraire au traité des minorités.

L'article 27 consacre les campagnes hitlériennes menées dans les dernières années en Roumanie. Les antisémites roumains avaient demandé sans cesse l'introduction, dans la législation et dans la pratique, du principe racial roumain, opposé à l'égalité des races et opposable en premier lieu aux Juifs. C'est la nation roumaine (roumaine de sang), disaient-ils, qui a créé l'Etat ; c'est la

nation roumaine qui est la majorité, et, par conséquent, c'est elle qui doit dominer dans toutes les branches de l'activité humaine ; dans l'administration comme dans la vie économique. Dans tous les discours des nationalistes anti-juifs, on n'entendait que l'argument sur l'Etat créé par la nation roumaine — nation majoritaire — et sur les droits qui en découlent pour le peuple roumain.

Nous ne discuterons pas aujourd'hui cette théorie. La question est très complexe et pour démontrer la fausseté — et le ridicule — des assertions des nationalistes roumains sur ce point, il nous faudrait plusieurs pages. Nous dirons seulement que l'argumentation sur le rôle joué par la nation roumaine majoritaire dans la création de l'Etat roumain a servi comme arme idéologique contre les Juifs et qu'à la lumière de ce fait, l'article 27 de la nouvelle Constitution prend une signification exceptionnelle.

Cet article, de par son origine antisémite, pésera lourdement sur les Juifs de Roumanie. Il sera évoqué à toute occasion, et on demandera son application dans tous les domaines de la vie. Les ennemis des Juifs diront — et avec raison de leur point de vue — que le principe ethnique racial de l'article 27 ne vaut pas seulement pour les emplois publics — où d'ailleurs les Juifs n'ont été admis dans le passé que dans des proportions infimes — mais aussi, et surtout, pour l'exercice des professions libérales et économiques.

Ce ne sont pas des anticipations. Connaissant le pays, nous sommes sûrs que, désormais, l'agitation antisémite se cristallisera autour de l'article 27. On tâchera, pour la persécution des Juifs, d'en tirer le maximum possible. Et, exactement comme dans le passé, on ne pourra pas faire appel au principe de l'égalité des droits, car cette égalité, dans le sens de l'article 5 et dans n'importe quel autre sens, n'a jamais existé en Roumanie. Ce qui restera à l'avenir, comme idée de base et fil conducteur, sera l'article 27.

Libertés constitutionnelles et libertés d'après les lois et les décrets-lois

Allons plus loin et reprenons les articles 22 et 10 de la Constitution royale. Comme nous avons dit, tout y est : liberté de pensée, liberté de la presse, liberté de parole, liberté de réunion, d'association, etc... Un grand souffle de libéralisme. Sa Majesté n'a pas marchandé les droits démocratiques à son peuple. Seulement, relisez le texte, et vous trouverez dans chacun des deux articles, une ligne que nous avons soulignée et qui, comme on le verra tout de suite, renverse tout. L'article 22 parle des garanties de la liberté « dans les limites et les conditions de la loi », et l'article 10, celui qui atteint de grandes hauteurs démocratiques, dit, lui aussi, que l'exercice des libertés se fera « dans les conditions établies par les lois ». Or, ce sont ces lois qui régissent en fait la matière et qui, toutes, sans exception, sont antilibérales et antidémocratiques.

Avant l'arrivée au pouvoir de M. Goga, les lois sur la presse, sur le droit de réunion, etc..., étaient basées, plus ou moins, sur les principes de la Constitution (celle de 1923) qui était aussi libérale, dans ses dispositions sur la liberté de pensée, que la Constitution du roi, mais, comme le savent tous ceux qui sont au courant des choses roumaines, n'ont jamais été appliquées. C'est l'arbitraire administratif qui régnait sans frein. Les gouvernements et leurs agents ne tenaient aucun compte de la Constitution et des lois. Le pays vivait depuis des années sous le régime de la censure et de l'état de siège.

Avec l'arrivée au pouvoir de M. Goga, on est entré dans une nouvelle phase : celle des décrets-lois d'inspiration ouvertement autoritaire. Le gouvernement Miron Cristea a aggravé le système. Il a pris une série de décrets-lois dirigés contre l'exercice des libertés inscrites dans l'ancienne Constitution. Tous portent la marque fasciste. Les partis politiques ont été dissous; l'administration a été mise sous la direction des militaires et l'état de siège et la censure ont été renforcées. On a fait défense aux fonctionnaires de faire de la politique et d'être inscrits dans des formations politiques. On a étendu les droits de la police. Celle-ci pourra perquisitionner quand et où elle voudra ; elle pourra fermer les hôtels, les restaurants et les cafés, les clubs et les locaux considérés comme dangereux à la sûreté publique (art. 1^{er} du décret-loi du 17 février). Le même décret-loi stipule que le ministre de la Justice pourra contrôler les arrêts des juges pour voir « *si les acquittements n'ont pas été prononcés de mauvaise foi ou à la suite d'une évidente appréciation erronée des faits* » (art. 4). On pourra punir les juges. D'ailleurs, l'immovibilité de la magistrature a été suspendue.

A la suite de ces décrets-lois, il n'existe plus en Roumanie ni liberté de presse et de pensée, ni aucune autre liberté. Ces décrets-lois resteront en vigueur indéfiniment, car la nouvelle Constitution dispose, dans l'alinéa 7 de l'art. 98, que « *jusqu'à la convocation des Assemblées législatives, tous les décrets ont force de loi et qu'ils ne seront pas soumis à la ratification des Assemblées* ».

Ainsi, les décrets-lois qui, de par la Constitution octroyée, ont force de loi, abolissent, jusqu'à nouvel ordre, les articles 22 et 10 cités plus haut, et mettent la justice au service du gouvernement.

Nous disons jusqu'à nouvel ordre. Quand est-ce que se réuniront les Assemblées ? On ne sait pas. La nouvelle Constitution ne fixe aucune date. Il y a plus. La loi qui fixera les conditions d'éligibilité, les circonscriptions électorales, le nombre des députés, etc..., sera toujours un décret-loi (art. 99 de la nouvelle Constitution). Ce décret-loi aura « *un caractère constitutionnel et ne pourra être modifié que par une majorité de deux-tiers* » (alinéa 2 de l'art. 99).

Quel sera le contenu du décret-loi dont dépendra le régime électif, et quand verra-t-il le jour ?

Nul ne saurait dire quoi que ce soit à ce sujet. C'est le secret du roi.

Mais si on ne connaît pas la date de la parution de ce décret, on sait, par contre, ce que veut le roi dans cet ordre de choses. Il veut une Chambre réduite de moitié, un corps électoral sûr et des élections sans surprises, donc pas de partis et pas de propagande électorale comme dans les pays libres. Il ne fait pas de doute que la future loi électorale, si elle devait paraître un jour, réalisera les vœux royaux de la manière la plus rigoureuse.

Déjà, d'ailleurs, la nouvelle Constitution prévoit le système corporatif et le mandat de six ans pour les députés. Il y aura trois corporations : agriculture et travail manuel, commerce et industrie, professions libérales (art. 61). Une loi spéciale en précisera les modalités. On ne sera électeur et éligible qu'à partir de 30 ans.

Le jury est supprimé.

Le roi, dans la Constitution octroyée, concentre tous les pouvoirs. Il a l'initiative des lois et le veto. Il peut laisser les Assemblées en vacance pendant un an, et, dans l'intervalle, gouverner avec des décrets-lois (art. 46). Dans la période d'une année, il peut convoquer les Assemblées et les congédier le lendemain (art. 45). Le gouvernement n'est responsable que devant lui. Il est le maître dont dépend toute la vie du peuple.

Pour avoir des Assemblées dociles et pour que celles-ci votent les lois qu'il leur demandera, outre le décret-loi dont nous parlons plus haut et qui contiendra toutes les garanties possibles nécessaires, outre le droit de renvoi des Assemblées autant de fois qu'il le faudra, il y a le Sénat. Celui-ci (art. 69) sera composé par moitié de membres nommés par le roi.

La Constitution, comme on sait, a été plébiscitée le 24 février. 99.88 0/0 ont voté pour et 0.12 pour cent contre. Pour juger du sérieux du référendum, il suffit de citer le texte de l'art. 6 du décret qui l'institue (décret-loi du 20 février).

ART. 6. — *Le vote sera fait par déclaration verbale devant le bureau de vote. Il y aura des listes séparées pour ceux qui voteront « pour » et pour ceux qui voteront « contre ».*

Le vote a été obligatoire (art. 2 du décret). On voulait réunir le plus de voix possible en faveur du coup d'Etat. Il était facile de réussir, car qui aurait osé se déclarer publiquement contre le roi ?

Il résulte de ce qui précède que les dispositions libérales de la nouvelle Constitution ne sont, comme nous l'avons dit, qu'une façade, et une façade trompeuse. Derrière se cache la dictature réactionnaire. C'est celle-ci qui compte. Comme toujours, on a en Roumanie l'apparence et la réalité. L'apparence, c'est la Constitution royale avec ses articles sur l'égalité et sur la liberté que personne, parmi ceux qui gouvernent, ne prend au

sérieux, tandis que la réalité, ce sont les décrets-lois fascistes, ainsi que la politique antisémite.

La question juive

La chute de M. Goga et l'arrivée au pouvoir du Patriarche, n'ont rien changé à la situation des Juifs.

Parlons, d'abord, du roi et des ministres.

Le roi a déclaré, à plusieurs reprises, qu'il existe un problème juif qu'on devra à tout prix résoudre, et que le nombre des Juifs indésirables, entrés illégalement dans le pays, se monte à 250.000. En Roumanie, quand quelqu'un admet l'existence du problème juif et parle de l'invasion d'éléments Juifs indésirables, cela signifie qu'il fait de l'antisémitisme.

Les ministres. — Le cabinet actuel est plein d'agitateurs antisémites. M. Miron Cristea en est un des principaux. Son antisémitisme était particulièrement haineux et injurieux, exactement comme celui de M. Jorga, un de ses ministres d'Etat. Le Patriarche et M. Jorga se sont distingués par la violence de leurs excitations antijuives. M. Jorga s'était spécialisé dans l'organisation du boycott contre les Juifs. M. Vaida, lui aussi ministre d'Etat, a été moins violent dans les paroles, mais plus dangereux dans les actes. Un de ses partisans, M. Voicu Nitescu, est ministre de l'Industrie et du Commerce. Prenant possession de son département, il a tenu un discours nettement anti-juif.

Si l'on passe à la politique, on doit noter, dans la question juive, deux faits :

1° Le programme du gouvernement. Le lendemain de son arrivée au pouvoir, le Patriarche a publié un manifeste où il s'engage à prendre un certain nombre de mesures. Nous en extrayons les passages qui suivent et qui figurent parmi les premiers points du programme :

A. « Affirmation de l'idée nationale dans toutes les branches de l'activité de l'Etat. On doit assurer à la nation roumaine la place qui revient de droit à ceux qui avaient créé, avec de lourds sacrifices, la Roumanie d'hier et celle d'aujourd'hui, en tenant compte des principes d'équité ».

« Les principes d'équité » n'ont ici qu'un rôle de figuration pour l'étranger. L'idée fondamentale est celle de la place qu'on doit assurer, par la persécution et l'élimination des Juifs, à ceux qui ont créé la Roumanie (nous parlons plus haut de cette question), notion par laquelle on entend les Roumains de sang.

B. « Revision des naturalisations d'après-guerre et annulation de toutes celles qui ont été obtenues frauduleusement et au dépens des intérêts vitaux des Roumains ».

« Cette revision attentive des naturalisations d'après-guerre permettra une vie économique plus large pour l'élément roumain ».

C'est l'aveu. La revision est faite avec l'intention de chasser le plus de Juifs possible et de donner les places vacantes aux Roumains chrétiens.

Le point B est complété par celui qui suit.

C. « Organisation du départ des éléments étrangers qui, récemment établis dans le pays, nuisent à notre caractère ethnique roumain et l'affaiblissent. La Roumanie collaborera, sur la base de conventions internationales, avec d'autres Etats qui ont un surplus de population juive, pour aider celle-ci à trouver la patrie qu'elle déclare désirer ».

On devrait suggérer à Sa Sainteté de commencer par trouver la patrie à laquelle, d'après lui, aspirent les Juifs, et non à leur ravir celle qu'ils ont. Ce n'est pas d'un bon chrétien de réduire d'abord les gens à la famine et de leur chercher après un gîte. La méthode inverse est plus recommandable et notre saint homme devrait y penser.

2° LE MINISTRE MIRON CRISTEA A MAINTENU TOUTES LES MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT GOGA CONTRE LES JUIFS.

Les journalistes, les avocats, les médecins, les architectes et les ingénieurs Juifs, éliminés pendant le règne Goga-Cuza, restent bel et bien éliminés. Et on continue d'exclure comme aux beaux jours du gouvernement national-chrétien.

Bien plus. On a vu que le décret-loi sur la dénaturalisation que nous avons analysé dans notre article du 1^{er} février, occupe, dans le Manifeste du gouvernement, la place d'honneur. On a seulement prolongé — jusqu'au 10 mars — le délai pour la présentation des papiers prouvant la nationalité. ON VEUT DONC, COMME AVANT, PRENDRE AUX JUIFS LE DROIT DE CITOYEN ET LE DROIT DE VIVRE, LES DECLARER ETRANGERS ET FRAUDULEUX (voir le dernier numéro des « Cahiers », ET, LEUR RENDANT L'EXISTENCE IMPOSSIBLE, LES FORCER DE PARTIR. M. Miron Cristea fait la politique de M. Goga.

Ici une observation. Nous avons montré que la nouvelle Constitution, dans l'alinéa 3 de l'art. 98, maintient la ratification des décrets-lois de décembre 1918 et mai 1919 sur l'émancipation des Juifs, ratification inscrite dans l'art. 133 de l'ancienne Constitution. Logiquement, le gouvernement Miron Cristea aurait dû annuler le décret-loi de M. Goga sur la dénationalisation des Juifs, celui-ci étant en contradiction flagrante avec l'alinéa 3 de l'art. 98. Mais il ne l'a pas fait. La nouvelle Constitution n'est pas plus respectée que l'ancienne. Et elle vient à peine d'être promulguée.

La politique antisémite continue. Elle sera peut-être un peu plus hypocrite que sous M. Goga, un peu moins spectaculaire, mais elle ne tendra pas moins vers le même but : l'élimination des Juifs.

X...

L'AIDE AU PEUPLE ESPAGNOL

Souscriptions adressées à la Ligue

28^e liste

SECTION L.D.H., La Grève-sur-Mignon...	120 »	SECTION L.D.H., La Montagne.....	310 »
SECTION L.D.H., Neuvy (Nièvre).....	50 »	SECTION L.D.H., Saintes	85 40
SECTION L.D.H., Therouanne	10 »	SECTION L.D.H., Sanary-sur-Mer.....	107 50
SECTION L.D.H., Souvigny (Loir-et-Cher)..	23 50	SECTION SOCIALISTE S. F. I. O., Montreuil-	
SECTION L.D.H., Olivet	20 »	Bellay	50 »
M. ELIES, 71, rue Lafayette, à Saint-Brieuc.	20 »	SECTION L.D.H., Sergines (Yonne).....	112 »
SECTION L.D.H., Brignoles	190 »	SECTION L.D.H., Monnetier-Mornex (Haute-	
SECTION L.D.H., Villeneuve-sur-Allier.....	135 50	Savoie)	100 »
Mme PILOTE, Antony	10 »	SECTION L. D. H., La Fère-Champenoise	
M. TAVERNIER, Sedan	341 »	(Marne)	96 25
M. LEFRANÇOIS, Douai (Nord)	200 »	SECTION L.D.H., Vienne (Versement de	
M. G. MONNOT, Ecole Normale, Varzy (Niè-		M. Guertier)	50 »
vre)	25 »	SECTION L.D.H., Artannes	18 »
SYNDICAT DU BOIS, La Croix-Saint-Leufroy		AMICALE DES INSTITUTEURS, Tours (I.-et-L.)..	100 »
(Eure)	14 »	SECTION L.D.H., Gennevilliers	100 »
COLLECTE DUVAL, Saint-Pierre-des-Corps		M. FRANKEUR, Paris-14 ^e	10 »
(Indre-et-Loire)	149 »	COLLECTE AMSTERDAM-PLYEL, Nancy	140 »
SECTION L.D.H., Rochefort (Charente-Inf.)..	44 »	COLLECTE BOULOUSE, Poitiers	190 85
LES PROFESSEURS DU LYCÉE CARNOT.....	350 »	SECTION L.D.H., Nogent-sur-Aube	85 »
SECTION L.D.H., Nogent-sur-Seine	139 20	SECTION L.D.H., Saint-Palais	150 »
SECTION L.D.H., La Flèche (Sarthe).....	45 »	COMITÉ RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Blangy	
SECTION L.D.H., Bagné	50 »	(Seine-Inférieure)	73 50
UNION LOCALE DES SYNDICATS OUVRIERS, Niort.	50 »	COMITÉ RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Le Mans	
COLLECTE ED. RATEAU, Colmar	500 »	(Sarthe)	1.500 »
SECTION L.D.H., Anglure	50 »	SECTION L.D.H., Cravant	50 »
M. COLOMBANF, maire de Menerbes.....	291 45	SECTION L.D.H., Mazières-en-Garine	55 40
SECTION L.D.H., Benet (Vendée).....	218 35	FRONT POPULAIRE, Issy-les-Moulineaux... 11.646 50	
SECTION L.D.H., Trets	25 »	MEETING PARTI COMMUNISTE, Dunkerque... 500 »	
Mlle LEVY, Paris	20 »	COLLECTE PRUNIER, à Tulle	44 25
M. MOUTET, Paris	1.000 »	SYNDICATS OUVRIERS, Laigle.....	150 »
SECTION L.D.H., Thomarcé	50 »	PAIX ET LIBERTÉ, Chef-Boutonne	99 70
COLLECTE, Mansigné	1.554 50	M. ROBERT LANTZ, 74, bd Richard-Lenoir,	
MUSIQUE MUNICIPALE de Mansigné	400 »	Paris-11 ^e	100 »
LES ANCIENS COMBATTANTS de Mansigné...	30 »	SECTION L.D.H., Meaux	230 50
SECTION L.D.H., Mansigné	100 »	SECTION L.D.H., Provins	33 »
LA LIBRE PENSÉE de Mansigné	25 »	M. ULMANN, Paris	5 »
COMITÉ de FRONT POPULAIRE de Mansigné..	50 »	M. FOURNIER, Bourgoin (Isère).....	100 »
SOCIÉTÉ DE PÊCHE de Mansigné	20 »	COLLECTE, La Ferté-Alais (Seine-et-Oise)... 56 »	
M. LEBETTRE, Paris	30 »	SÉCOURS POPULAIRE, Niort (Deux-Sèvres)... 944 05	
SECTION L.D.H., Parthenay	49 »	SÉCOURS POPULAIRE, Sceaux (Seine).....	600 »
SECTION L.D.H., Avallon	200 »	SECTION L.D.H., Crèches-sur-Saône (Saône-	
RECEVEUR MUNICIPAL, St-Junien (Hte-Vien.)..	89 70	et-Loire)	267 30
LES SYNDICATS CONFÉDÉRÉS, Lillers	1.422 »	COMITÉ de FRONT POPULAIRE, Grand-Croisé	
RASSEMBLEMENT POPULAIRE, La Charité.....	123 »	(Loire)	100 »
COMMISSION de SOLIDARITÉ, Saint-Nazaire		SECTION SOCIALISTE, Ranchot (Jura)	71 »
(Loire-Inférieure)	1.663 »	SECTION L.D.H., Mirecourt (Vosges).....	139 25
M. LORRAIN, 3, place de la Liberté, Sarre-		SECTION L.D.H., Neufchâteau (Vosges).....	130 »
bourg (Moselle)	350 »	COMITÉ de FRONT POPULAIRE, Viry-Châtillon	
COCHIN, Moitenois	10 »	(S.-et-O.)	1.275 70
M. LEFRANÇOIS, Douai	20 »	SÉCOURS POPULAIRE, Béthune.....	551 »
COLLECTE MILLAU (Aveyron)	500 »	M. PAUL VALENTIN, Montpon-sur-Isle	96 »
SECTION SOCIALISTE, Crest (Drôme).....	70 »	COMITÉ d'AIDE A L'ESPAGNE, Section Epinal	
COLLECTE, Plessis-Robinson (Seine)	393 60	(Vosges)	858 50
SECTION L.D.H., Couiza (Aude)	100 »	SECTION L.D.H., Vesoul (Hte-Saône)	500 »
M. THURIOT, La Charité (Nièvre).....	18 »	M. POISSON, Vierzon	500 »
FRONT POPULAIRE, Rosporden (Finistère)..	100 »	RASSEMBLEMENT POPULAIRE, Saintes (Cha-	
SECTION L.D.H., Issoire (Puy-de-Dôme)...	50 »	rente-Inférieure)	744 90
SECTION L.D.H., Ascain	304 »	SECTION L.D.H., Escideuil	136 50
CONSEIL MUNICIPAL, Scillons-Source d'Argent	50 »	SECTION L.D.H., La Ferté-Gaucher	121 30
MONNOT, Ecole Normale Varzy (Nièvre)..	25 »	SECTION F.N.C.R., Lézignes	136 »
LES LIGUEURS de Saïgues (Cantal).....	141 »	SECTION L.D.H., Villennes-et-Medon (Seine-	
SECTION L.D.H., Nevers (Nièvre).....	300 »	et-Oise)	79 50
FRONT POPULAIRE, Annemasse (Hte-Sav.)..	500 »		
COMITÉ de SOLIDARITÉ R. P., Annemasse...	1.000 »		
COMITÉ LOCAL de SOLIDARITÉ, Angoulême...	2.500 »		
M. ISAAC KRIEF, Oran	25 »		
M. CHRISTIAN BÉTAILLE, Oran	25 »		
M. CHARLES ASSAS, Oran	20 »		
		Total de la 28 ^e liste....	40.178 65
		Total des listes précédentes.	1.008.260 80
		TOTAL GENERAL	1.048.439 45

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

AVIS IMPORTANT

En raison de la complexité croissante des affaires administratives, le Secrétaire général de la Ligue s'excuse de ne pouvoir recevoir tous les jours et à toute heure.

Il prie les ligueurs de vouloir bien noter que l'après-midi du mercredi de 15 à 18 heures sera réservé aux audiences.

En ce qui concerne les affaires juridiques, le Secrétariat général rappelle qu'elles se traitent toujours par écrit. Aucun entretien au sujet de ces affaires ne peut avoir d'utilité qu'après envoi d'un rapport ou d'un dossier.

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

Séance du 27 janvier 1938

BUREAU

Etaient présents : MM. Albert Bayet, Vice-président ; Emile Kahn, Secrétaire général ; Georges Etienne, Trésorier général.

Excusés : MM. Victor Basch, le Docteur Sicard de Plauzoles et A. Ferdinand Hérold.

Comité Central (Séance du 27 janvier). — Le Bureau renvoie au Comité l'examen de l'affaire Barmine et de l'affaire Reiss, et la question de la délégation à la Ligue internationale.

Conférence des Présidents de Fédérations

a) *Organisation matérielle.* — La trésorerie générale remboursera les frais de voyage en 3^e classe, aux représentants des Fédérations et aux membres du Comité Central qui viendront de province. Le Secrétariat a demandé à la Société nationale des Chemins de fer français le bénéfice d'une réduction de 40 % accordée pour les Congrès.

b) *Ordre du jour.* — Le Bureau fixe l'ordre du jour de cette Conférence de la manière suivante :

- 1^o Fixation de la date du Congrès national ;
- 2^o La propagande de la Ligue ; coordination et moyens de rénovation ;
- 3^o La Ligue et le Rassemblement populaire.

Il est bien entendu que cette conférence, purement consultative, ne saurait s'arroger les pouvoirs d'un Congrès.

Les Présidents de Fédérations sont invités à se concerter avec le Comité Central, sur des problèmes que leurs fonctions leur ont rendu familiers : ils n'ont pas reçu et ne peuvent recevoir mandat des Sections — dont l'autonomie reste entière — pour trancher des questions sur lesquelles les Sections elles-mêmes doivent être directement invitées à se prononcer.

La Conférence n'aura donc pas à remettre en cause

les décisions du Congrès de Tours, qui ont force de loi pour la Ligue jusqu'au prochain Congrès national, ni à anticiper sur les décisions de ce Congrès.

Haute-Garonne (Fédération). — M. Basch devait présider le Congrès de la Fédération de la Haute-Garonne, le 16 janvier. En raison de la crise gouvernementale, il s'est trouvé retenu à Paris par le Rassemblement populaire.

M. Joint a bien voulu accepter de le remplacer. Le Bureau lui adresse ses remerciements, et prend connaissance des ordres du jour votés par le Congrès de Fronzon.

Propagande (Affiches). — La Section d'Anor émet le vœu que le Comité Central édite des affiches spéciales, faisant connaître clairement et simplement la Ligue, son but et son activité. Ces affiches seraient apposées dans les cafés tenus par les ligueurs. Il leur serait remis des carnets à souches pour recueillir les adhésions.

Le Bureau félicite la Section d'Anor pour son intéressante initiative, et charge le Secrétaire général de se renseigner sur les droits de timbre exigés pour l'affichage à l'intérieur.

Histoire de la Ligue. — La Section de Toulouse pense qu'il y aurait lieu de compléter l'Histoire de la Ligue, de Henri Sée, — qui se termine en 1926 — et suggère d'en faire une édition détaillée et illustrée.

Le Bureau retient ces propositions, et charge le Secrétaire général d'en étudier les moyens pratiques de réalisation.

NOS INTERVENTIONS

AFFAIRES ETRANGERES

Maroc. — (Recouvrement des amendes fiscales des indigènes par l'Administration des Finances). — Nos Sections du Maroc nous ont signalé à différentes reprises, les inconvénients que présentait la compétence des juridictions indigènes en ce qui concerne le recouvrement des amendes fiscales dues par des indigènes marocains à la suite de condamnations prononcées par les juridictions locales.

Un notable israélite marocain de Casablanca, redoutable d'une taxe de balayage dont la notification lui aurait été faite tardivement par un agent illettré s'est vu convoquer devant le Commissaire de police, conduit sous escorte au tribunal du Pacha, obligé à verser aux mains de l'agent escorteur un « pourboire obligatoire », de même qu'entre les mains du « garde » du Pacha.

Notre Section de Casablanca a saisi de ces faits regrettables le délégué à la Résidence de France au Maroc, qui a dû reconnaître que ces agissements blâmables échappaient à l'action des autorités françaises.

Dans ces conditions, et pour éviter le retour d'incidents de cette nature propres à jeter le discrédit sur la nation protectrice du Maroc et à faire douter de notre autorité, il nous apparaît qu'à l'instar de ce qui a été fait en matière de fraudes alimentaires, de contraventions à la police du roulage, etc., le recouvrement des amendes prononcées par les juridictions indigènes contre des indigènes pourrait parfaitement être confié à l'Administration des Finances. Il suffirait, à cet effet, d'un dahir chérifien qui, tout en respectant la souveraineté nominale du Sultan du Maroc, acheminerait progressivement le protectorat vers la juridiction française infiniment supérieure par sa compétence et sa procédure aux tribunaux indigènes.

C'est dans ce sens que nous avons saisi le ministre des Affaires étrangères.

Nous avons reçu, au mois de décembre dernier, une lettre du Ministère des Affaires étrangères nous faisant connaître que « les chefs indigènes n'avaient plus » à intervenir dans les recouvrements de cette nature, « leur rôle se bornant désormais à faire rechercher » les sujets marocains défaillants.

« Dorénavant, en zone de contrôle civil, le recouvrement des taxes, impôts, amendes et redevances de toutes natures perçus au profit de l'Etat, incombent exclusivement aux Percepteurs. Dans les localités éloignées du Percepteur, les recouvrements sont assurés, pour son compte, par un agent du Service du Contrôle Civil investi des fonctions de Régisseur des recettes.

« En zone de contrôle militaire, les amendes et condamnations pécuniaires prononcées par les Juridictions Makzhen sont recouvrées soit par le Percepteur, s'il en existe un dans la circonscription intéressée, soit, depuis 1936, par le Régisseur des recettes de cette circonscription.

« La réglementation en vigueur donne ainsi toutes garanties aux justiciables marocains ».

Nous sommes heureux de constater que les sujets marocains bénéficient actuellement des garanties que la Ligue des Droits de l'Homme a revendiquées pour eux.

COLONIES

Perret. — (Rapatriement des forcés réhabilités). — Depuis 1931, nous avons multiplié nos démarches en faveur de M. Perret, afin d'obtenir son rapatriement gratuit de la Guyane Française.

Condamné à mort en 1901, à l'âge de 23 ans par le Conseil de Guerre de Tien-Tsing (Chine) pour abandon de poste, provocation à la désertion et instigation au pillage, M. Perret avait vu sa peine commuée en travaux forcés à temps : libéré en 1922, il avait été réhabilité en 1927 et autorisé à revenir en France.

M. Perret ayant recouvré ses droits de citoyen, désirait rentrer en France, mais ne pouvait le faire faute de ressources, ayant à sa charge l'éducation de cinq enfants.

Originaire de Lyon, il semblait naturel que, comme tout autre indigent M. Perret fut rapatrié au frais de son département.

Ce point de vue a été soutenu par la Ligue dans ses interventions auprès du Ministère des Colonies, de la Préfecture du Rhône, et du Gouverneur général de la Guyane.

Grâce à l'appui de M. Moutet, ministre des Colonies, membre du Comité central, qui en posant le problème de la suppression du bague s'est aussi préoccupé du rapatriement des anciens bagnards — grâce aussi à l'assistance de l'Armée du Salut — M. Perret est rentré en France le 30 janvier.

EDUCATION NATIONALE

Enseignement laïque. — (Violation de la neutralité scolaire). — Depuis le mois d'août 1936, la Ligue s'est efforcée d'attirer l'attention du ministre de l'Education Nationale sur certains faits contraires à la neutralité scolaire, qui se sont déroulés à l'internat du Collège de jeunes filles de Cholet et au Lycée Clemenceau de Nantes :

A l'internat du collège de jeunes filles de Cholet, tous les soirs, un élève récitait à haute voix la prière. Les autres répondaient à haute voix également. Les enfants non baptisés seraient dispensés de cette obligation. Ces faits se passeraient en présence de la maîtresse d'internat et ne seraient pas ignorés de la directrice.

Au lycée Clemenceau à Nantes, pendant la durée de la retraite qui précède la première communion, les élèves du catéchisme défileraient deux fois par jour, sous les galeries qui conduisent des cours de récréation à la chapelle en récitant des prières. Cet usage serait établi depuis des années, malgré de nombreux

ses protestations élevées par les professeurs et les répétiteurs.

Comme des faits analogues à ceux qui nous ont été signalés se répètent trop souvent dans les établissements d'enseignement secondaire, avec la complaisance de certains chefs d'établissement, nous avons insisté sur la nécessité de rappeler ces chefs à la stricte observation de la neutralité scolaire.

En ce qui concerne le cas de Cholet, par lettre du 4 novembre 1936, le ministre de l'Education Nationale nous faisait connaître, qu'il avait donné les instructions nécessaires pour que les prières ne soient plus récitées, à haute voix, le soir, à l'internat du Collège.

Au sujet de l'affaire de Nantes, le Ministre nous faisait savoir au mois de juillet dernier, que de l'enquête prescrite, il résultait que les faits avaient été inexactement rapportés.

Nos collègues de Nantes confirment, cependant, les renseignements précédemment portés à notre connaissance. Aussi au mois de décembre dernier avons-nous attiré de nouveau l'attention de M. le Ministre de l'Education Nationale sur cette question que la Ligue est bien décidée à suivre jusqu'à pleine et entière satisfaction.

GUERRE

Réfugiés Espagnols. — (Hébergement). — La Ligue a eu l'occasion d'intervenir au mois de juin dernier en faveur des réfugiés espagnols hébergés dans la région de Clermont-Ferrand.

Il s'agissait de 800 réfugiés espagnols, parmi lesquels des femmes et des enfants, logés dans des conditions d'hygiène très précaires : la plupart de ces réfugiés étaient obligés de coucher sur des paillasses.

Nous sommes intervenus aussitôt auprès du ministre de la Guerre, pour lui demander de mettre des lits de camp à la disposition de ces réfugiés.

Le 30 juillet 1937 M. le ministre de la Guerre nous faisait savoir qu'il n'existait aucune ressource qui puisse permettre le prêt de ces matériels et qu'étant donné le nombre élevé de fournitures déjà mises par le Département de la Guerre à la disposition des autorités civiles pour l'hébergement de ces réfugiés, les matériels dont disposait actuellement l'Administration militaire étaient en effet devenus à peine suffisants pour assurer les besoins de la troupe.

Nous avons néanmoins insisté et nous avons eu la satisfaction d'apprendre, qu'au mois de septembre dernier, le général commandant la 13^e région avait fait connaître aux autorités civiles, qu'il pouvait mettre 50 fournitures de couchage normal à la disposition des réfugiés espagnols de la région de Clermont-Ferrand.

INTERIEUR

Section de Quiberon. — (Interdiction d'une manifestation du Rassemblement Populaire, le 14 juillet 1937. — Attitude hostile du Maire). — A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet dernier, les Sections de Quiberon de la Ligue des Droits de l'Homme, du Parti socialiste et du Parti communiste organisèrent une manifestation comprenant : une réunion dans une salle privée, un cortège, et le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument élevé à la mémoire du Général Hoche.

Prenant prétexte d'un arrêté du 20 mai précédent concernant une manifestation du Parti socialiste et interdisant toutes manifestations sur la voie publique, le maire de Quiberon, refusa son autorisation.

L'arrêté d'interdiction ne fut pas signifié aux organisateurs de la manifestation qui reçurent seulement une lettre de refus d'autorisation de défilé, sous prétexte que toutes les manifestations « politiques » étaient interdites.

Le 14 juillet, après une réunion privée, les manifestants se rendirent au monument Hoche, distant de cent cinquante mètres, et y déposèrent une gerbe. Ils chantèrent l'Internationale et la Marseillaise, en réponse à une cinquantaine de jeunes gens qui, se trouvant sur les lieux, les avaient accueillis au cri de « A

Moscou ! Vive La Rocque ! » en saluant le bras tendu, à la manière fasciste.

Un procès-verbal fut dressé et nos collègues se trouvèrent menacés de poursuites.

Nous sommes aussitôt intervenus auprès du ministre de l'Intérieur, afin de lui faire remarquer l'inopportunité et l'injustice de telles poursuites :

La manifestation, placée sous le signe du Rassemblement populaire, avait pour objet de célébrer l'anniversaire de la République. Si un maire, en vertu de ses pouvoirs de police, a le droit d'interdire les manifestations politiques dans sa commune, on ne saurait admettre qu'il use de ces pouvoirs à l'occasion du 14 juillet, Fête de la République, lorsque ces manifestations ont précisément pour objet de célébrer cette Fête Nationale. De semblables cérémonies ont eu lieu ce jour-là dans tout le pays, et le Gouvernement s'y est associé. C'est en s'y opposant dans son ressort que M. le maire de Quiberon a commis un abus de pouvoir à caractère politique, puisqu'il ne peut s'interpréter que comme une marque d'hostilité au régime.

Nous avons insisté auprès du Ministre afin que les poursuites contre les manifestants du 14 juillet soient abandonnées, et que le Maire de Quiberon soit rappelé au respect des sentiments républicains — respect dont un magistrat municipal n'a pas le droit de se départir dans l'exercice de ses fonctions.

Le 8 novembre 1937, M. le ministre de l'Intérieur nous informait que les poursuites contre nos collègues de la Section de Quiberon avaient été abandonnées.

Par une lettre ultérieure, on nous faisait savoir, que des instructions avaient été adressées à MM. les Préfets pour les prier « de rappeler aux Maires qu'ils ne sauraient user de leurs pouvoirs pour entraver des manifestations dont le but est de célébrer la Fête Nationale ».

JUSTICE

Assistance judiciaire

A la demande de notre Section d'Isigny-sur-Mer, nous avons attiré l'attention du ministre de la Justice sur les procédés de certains parquets et de certains bureaux d'assistance judiciaire qui, oublieux de leur mission, refusent à un citoyen les moyens de faire valoir ses droits et ce, dans un intérêt strictement local.

Par une lettre du 7 décembre dernier, nous avons intéressé le ministre de la Justice au cas de M. L., ancien maire de Grandcamp-les-Bains, qui avait été l'objet d'un internement dans des conditions qui méritent d'être sévèrement relevées :

Le 17 février 1937, M. L. avait été enlevé de vive force par le restaurateur chez lequel il logeait, accompagné de M. J. A..., son beau-frère et de M. L., tous deux demeurant à Isigny. Il avait été transporté par la voiture de M. H. restaurateur à Isigny-sur-Mer (M. L. est âgé de 74 ans et demi).

Il avait été transporté en chemise, d'abord à l'asile des vieillards où on ne l'avait pas reçu, puis à l'hôpital où il n'avait pas été reçu davantage et à nouveau à l'asile des vieillards où, cette fois, il avait été admis, revêtu de la chemise de force et placé dans un cabanon où il est resté jusqu'au 4 mars.

De ce récit qui a été contrôlé par nos collègues de la Section d'Isigny-sur-Mer, il résulte qu'un logeur a, de vive force, avec des complices, arraché de son lit et expulsé un citoyen et l'a transporté à un asile où il a réussi à le faire interner.

M. L. reconnu sain d'esprit, a été libéré et il a saisi le juge d'instruction du tribunal de Bayeux d'une plainte par lettre du 24 mars. En déposant sa plainte, il déclarait vouloir se porter partie civile et joignit à sa demande un certificat d'indigence et de non-imposition.

Le Parquet, saisi par le juge d'instruction, saisit à son tour le Bureau d'Assistance judiciaire. Le Bureau d'Assistance judiciaire entendit M. L. contradictoirement avec les deux personnes visées dans la plainte et refusa l'assistance.

M. L. a fait appel de cette décision le 22 mars 1937 et n'a reçu aucune nouvelle à ce jour.

Au sentiment de la Ligue le Procureur de la République aurait dû expliquer à M. L. qu'il lui suffisait de porter plainte et qu'il pouvait attendre, pour se porter partie civile, les résultats de l'instruction. Faute de cette explication, le refus pur et simple d'assistance judiciaire n'est pas justifiable. M. L. jouit d'une pension de quatre-vingt-dix francs par mois. Pour aller d'Isigny à Bayeux, il y a trente-deux kilomètres ; il n'a même pas les moyens de payer le trajet. Or, on l'a dérangé trois fois pour lui refuser l'assistance judiciaire.

En outre, le juge d'instruction a demandé, ce qui n'est pas davantage admissible, une consignation de trois cents francs.

La Ligue se devait de protester contre le manquement, par le Procureur de la République, aux règles à lui fixées par l'article 22 du Code d'Instruction Criminelle, règles qui constituent l'essentiel de ses fonctions.

Nous avons demandé à M. le Garde des Sceaux, d'ouvrir une enquête à ce sujet et de bien vouloir prendre toutes mesures que paraîtront nécessiter les résultats de cette enquête.

Nous lui avons demandé également, à cette occasion, de rappeler aux Bureaux d'Assistance Judiciaire qu'ils ont le devoir d'appliquer les lois dans leur texte et aussi dans leur esprit en donnant aux indigents, dès que cette indigence est reconnue, le moyen de faire valoir les droits que notre législation accorde à tous les citoyens.

A NOS SECTIONS

SERVICE JURIDIQUE

Nos interventions

Du 25 janvier au 10 février 1938, des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Meurthe-et-Moselle : 1° Electricité (prix de l'), protestations des syndicats du Cantal, Sous-Secrétaire d'Etat aux mines et forces motrices ; 2° Préfets rétribués par l'Etat, indemnités fixes des conseils généraux inscrites aux budgets départementaux, Intérieur.

Moselle : Giapponesi François, Intérieur.

2° Affaires soumises par les Sections

Arles-sur-Tech : Delpont, Président Commission des pensions de retraites de la Chambre des Députés.

Bergerac : Gontier Jean, Justice.

Bougie : Hadjadj Joseph, Justice.

Bourges : Gaillot M., Travail.

Bueil : Perree (Vve), Travail.

Chambéry : Aguiard Angèle, Guerre.

Chauny : Allietto Antonio, Colonies ; Pecolo Laurent Marie, Travail.

Cholet, Nantes : Cholet Nantes, violation de la neutralité scolaire, Education Nationale.

Courbevoie : Gatti Amédée, Intérieur.

Fontenay-sous-Bois : Rozemberg Liba, Intérieur.

Honfleur : Léger Désiré, Pensions.

Le Nouvion-en-Thierache : Fainsilber Dr, Justice.

Lens : Ingwer Moïse, Intérieur.

Marseille : Boccardi Ugo, Intérieur.

Nice : Etrangers, mode d'établissement d'identité, Intérieur.

Montpellier : Montpellier, secret de la visite médicale pour les agents de la gare de Travaux Publics.

Nontron : de Prevost Pierre, Justice.

Oran : Imbernon Antoine, Justice.

Paris-6° : Waldhorn Michel, Intérieur.

Rouen : Freitag Wilhem, Intérieur.
Saverne, Strasbourg : Grimmmer, Agriculture.
Soissons : Fazi, Finances.
Toulouse : Anta Henriette, Justice.
Tours : Tomianko Wolf, Intérieur.
Varengueil-sur-Mer : Chômeur employé par municipalité, Travail.
Vitry-sur-Seine : Vitry-sur-Seine, abus de la police, incident du 29/10/36 à Choisy-le-Roi, Intérieur.

3° Liges étrangères

Comité allemand : Boenig Eva, Intérieur ; Exuer Johann, Intérieur ; Luebbe Fritz, Intérieur ; Muller Gueunther, Intérieur ; Posener Erwin, Intérieur ; Weiss Christine, Intérieur.

Ligue espagnole : Gonzalès José, Intérieur.

Ligue hongroise : Bromberger Jacques, Intérieur ; Hajdn Georges, Intérieur ; Miltner Joseph, Intérieur.

Ligue italienne : Alo Carlo, Travail ; Biondiègo Dino, Travail ; Boccardi Ugo, Intérieur ; Botu Fiorino et sa femme, Intérieur ; de Maria Franco, Guerre ; Fabro Aldo, Intérieur ; Fagnoli Adalino, Travail ; Fantozzi Enzo, Intérieur ; Frascari Luigi, Travail ; Gambotto Pietro, Intérieur ; Gioiosa Tommaso, Intérieur ; Lippi Amleto, Intérieur ; Lorenzon Rizieri, Intérieur ; Manzoni Vincenzo, Intérieur ; Masuè Giuseppe, Travail ; Mondonico Irno, Intérieur ; Noti Edère, Travail ; Ottini Luigi, Intérieur ; Pareschi Decimo, Justice ; Pessotti Pietro, Intérieur ; Ricciotti Otello, Travail ; Rigobello Eligio, Intérieur ; Rubbini Egisto, Intérieur ; Scotti Alberino fils, Travail ; Tartari Giovanni, Intérieur ; Zirafa Amelio, Intérieur.

Ligue russe : Oberman Sonia, Intérieur.

Nos interventions

Du 10 au 25 février 1938 des démarches ont été faites dans les affaires suivantes qui nous avaient été soumises par nos Sections et Fédérations. (Nous indiquons, tout d'abord, le nom de la Fédération et de la Section, puis la cote du dossier, enfin le ministère auprès duquel nous sommes intervenus) :

1° Affaires soumises par les Fédérations

Alpes-Maritimes : Karleskand, Agriculture.

Ariège : X. soustraction de titres, Finances.

Côte-d'Or : Abdulah Rolland, Justice.

Creuse : Perperot René, Guerre.

Haute-Garonne : Bratanoff Athanase, Intérieur.

Gironde : Bureau J., Education Nationale ; Deroulette Angèle, Intérieur ; Dessuge, Guerre ; Doumergue M., Pensions ; Liort Jean, Justice ; Texier Mme, Education Nationale.

Landes : Officiers d'Etat Civil, art. 82 loi du 5/4/1884 concernant fonctions d', Préfet des Landes.

Saône-et-Loire : Lardet J.-B., Pensions.

Vaucluse : Etievant René, Justice.

2° Affaires soumises par les Sections

Bitche : Tillet Roland, Guerre.

Clermont-Ferrand : Maurey G., Intérieur.

Dol-de-Bretagne : Burté Jules, Education Nationale.

Juvisy : Gagnon Charles-Paul, Agriculture.

Le Raincy : Delion Eugene, Justice.

Libourne : Denevton Marcel, Justice.

Marseille : Haimovici Haun, Justice ; Marti François, Ambassadeur d'Espagne ; Matas Arturo, Intérieur.

Monnetier-Mornex : Buzzi Angelo, Intérieur.

Montchanin : Montchanin (ouverture des mines à), Travaux Publics.

Oran : Lhuillier Vve, Préfet de la Seine.

Oran : Fmat Vve, Finances.

Paray-Vieille Poste : Barmesse et Chaudières, Intérieur.

Paris 3° : Marx Abraham, Travail.

Poitiers : Auriat Louis, Pensions.

Quimperlé : Moncus Vve, Finances

Riec-les-Belons : Clause Mme, Travaux Publics.

Saigon : Faucon, Colonies.

Saint-Claude : Espagnols réfugiés en France recherche, Intérieur.

Saint-Denis (Réunion) : Pages, Colonies

Strasbourg : Alsaciens-Lorrains proscrits, revalorisation du mark, Président du Conseil ; Marcus Simon, Justice.

Trévoux : Ecochard Marius, P.I.T.

Vence : Vanin Louis, Justice.

Vendôme : Jaffrault, Justice.

3° Ligue étrangère

Comité allemand : Kessler, Intérieur ; Konopka Erhard,

Intérieur ; Reichel Kurt, Intérieur ; Stern Gustave, Intérieur ; Walter Emil, Travail.

Ligue hongroise : Weisz Isidore, Intérieur.

Ligue italienne : Andréani Carlo, Intérieur ; Apollinari Vittorio, Travail ; Castiglioni Luigi, Intérieur ; de Pietri Tullio, Intérieur ; d'Ottavio Giovanni, Travail ; Minguzzi Andréa, Travail.

Ligue Tchécoslovaque : Perl Egon Oscar, Consul de Chine à Paris.

TRESORERIE

Envois d'argent

Rombas (Moselle), 8 fr. 20 ; Tarascon (Bouches-du-Rhône), 60 fr. ; Essoyes (Aube), 10 fr. ; Cransac (Aveyron), 32 fr. ; Longprès-les-Corps-Saints (Somme), 100 fr. ; Lillers (Pas-de-Calais), 40 fr. ; Saint-Tropez (Var), 50 fr. ; Elbeuf (Seine-Inférieure), 52 fr. ; La Crèche (Deux-Sèvres), 20 fr. ; Créteil (Seine), 11 fr. ; Lassenbetat (Basses-Pyrénées), 40 fr. ; Vouvray (Indre-et-Loire), 180 fr. ; Sancerre (Cher), 160 fr. ; Hommes (Indre-et-Loire), 30 fr. 85 ; Clamart (Seine), 25 fr. ; Saint-Pons (Rhône), 142 fr. ; Jullié (Rhône), 44 fr. ; Aillant-sur-Tholon (Yonne), 52 fr. ; La Crèche (Deux-Sèvres), 20 fr. ; Villars-les-Dombes (Ain), 54 fr. 50 ; Paris-Ve, 36 fr. ; Fédération (Vendée), 61 fr. 50 ; Essoyes (Aube), 3 fr. ; Saint-Jean-de-Monts (Vendée), 18 fr. ; Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), 40 fr. ; Le Luc (Var), 126 francs.

Frais d'envoi et fournitures

Essoyes (Aube), 34 fr. 80 ; Narbonne (Aude), 4 fr. 80 ; Cheppiers (Charente-Inférieure), 8 fr. 40 ; Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), 4 fr. 80 ; Brest (Finistère), 48 fr. 30 ; Arcachon (Gironde), 17 fr. 60 ; Camblanes (Gironde), 8 fr. 60 ; Montpellier (Hérault), 16 fr. 45 ; Bléré (Indre-et-Loire), 7 fr. 25 ; Sainte-Maure de Touraine (Indre-et-Loire), 17 fr. 40 ; Issingeaux (Haute-Loire), 10 fr. ; Cléry (Loiret), 74 fr. 90 ; Muids-de-Mareaux (Loiret), 22 fr. 10 ; Avesnes-les-Combes (Pas-de-Calais), 6 fr. 60 ; Wizernes (Pas-de-Calais), 6 fr. 60 ; Puy-de-Dôme (Fédération), 6 fr. ; Bayonne (Basses-Pyrénées), 7 fr. 25 ; Colmar (Haut-Rhin), 7 fr. ; Paris-15^e, 10 fr. 85 ; Créteil (Seine), 11 fr. ; Vincennes (Seine), 17 fr. 40 ; Meudon (Seine-et-Oise), 112 fr. 50 ; Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), 110 fr. ; Chauray (Deux-Sèvres), 4 fr. 80 ; La Crèche (Deux-Sèvres), 4 fr. 80 ; Lezay (Deux-Sèvres), 4 fr. 80 ; Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), 4 fr. 80 ; Parthenay (Deux-Sèvres), 6 fr. ; Praheq (Deux-Sèvres), 4 fr. 80 ; Saint-Loup-sur-Thouet (Deux-Sèvres), 6 fr. ; Saint-Maixent (Deux-Sèvres), 7 fr. ; Thouars (Deux-Sèvres), 7 fr. ; Bléneau (Yonne), 6 fr. ; Bléneau (Yonne), 12 fr. ; Saint-Fargeau (Yonne), 19 fr. ; Rabat (Maroc), 25 fr. 90.

Cartes créditées

Les Sections suivantes ont été créditées pour retour de cartes 1937 :

Mulain (Côte-d'Or), 18 cartes 1937 retournées et annulation de la contribution, 117 fr. ; Audenge (Gironde), 3 cartes dames retournées et annulation de la contribution ; 159 fr. ; Segré (Maine-et-Loire), 2 cartes 1937 et annulation de la contribution.

Abonnements aux « Cahiers »

Les Sections suivantes ont été débitées pour abonnements et réabonnements aux « Cahiers » :

Ain. — Villars-les-Dombes : Emevriat (secrétaire-trésorier), 18 fr.

Ardennes. — Sedan : Ribert, 18 fr.

Aude. — Narbonne : Jeanson (trésorier), 18 fr.

Bouches-du-Rhône. — Tarascon : Page, Pira, Gimet, 54 fr.

Calvados. — Honfleur : Heslouin, 18 fr.

Drôme. — Luc-en-Diois : Rolland (président), Favre, Barrier, Gros, Court, Planel, 114 fr.

Gironde. — Saint-André de Culzac : Ardouin (secrétaire), 18 fr.

Morbihan. — Hennebont : Berlie (secrétaire), 18 fr.

Paris-5^e. — Claim, Guignen, 36 fr.

Paris-18^e. — Grandes-Carrières-Clignancourt : Hochmann, 18 fr.

Seine. — Puteaux : Chenane, Moysé, 40 fr.

Seine-et-Oise. — Pontoise : Daroux, 18 fr.

Deux-Sèvres. — La Crèche : 18 fr., Lacueille.

Vendée. — Fédération : Herbonnez (secrétaire), Thomas (trésorier), Semaud, 58 fr.

Vendée. — Saint-Jean-de-Monts : Nicollet (secrétaire), 18 fr.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Réunions organisées avec le concours du Comité Central

Conférences

- 4 février. — Paris 14^e (Seine) : M. Kahn, Secrétaire général de la Ligue.
6 février. — Rombas (Moselle) : M. Campolonghi, représentant du Comité Central.
11 et 12 février. — Cholet (Maine-et-Loire) : M. Joint, membre du Comité Central.
16 février. — Banquet de « l'Equipe » : M. Victor Basch, Président de la Ligue.
18 février. — Pierrefitte (Seine) : Mme Suzanne Collette-Kahn, membre du Comité Central.
18 février. — Valence (Drôme) : M. Kahn.
19 février. — Aix-les-Bains (Savoie) : M. Kahn.
19 février. — Garancières (Seine-et-Oise) : M. Caillaud, membre du Comité Central.
20 février. — Chambéry (Savoie) : M. Kahn.
28 février. — Conférence d'information : Mme le docteur Jeanne Vandervelde et M. Emile Vandervelde rendent compte de ce qu'ils ont vu en Espagne. Présidence de M. Victor Basch.

Autres réunions

- 2 février. — Aumale (Seine-Inférieure) : meeting du Rassemblement Populaire. M. Garnier-Thenon, représentant du Comité Central.
12 février. — Rouen (Seine-Inférieure) : meeting du Rassemblement Populaire. M. Dubois, représentant du Comité Central.
20 février. — Champigny (Seine) : remise à la ville de la table sur laquelle mourut assassiné Jean Jaurès, M. Hérold, vice-président de la Ligue.

Réunions organisées avec le concours des Fédérations

- 7 novembre. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) : M. Weber, vice-président fédéral.
18 novembre. — Neauphle-le-Château (Seine-et-Oise) : M. Gabriel Cudenot, président fédéral.
26 novembre. — Paris 1^{er} (Seine) : M. Caillaud, membre du Comité Central, secrétaire général de la Fédération de la Seine.
19 décembre. — Grasse (Alpes-Maritimes) : M. Garino, président fédéral.
19 décembre. — Huriel (Allier) : M. Victor Mazuel, vice-président fédéral.
23 janvier 1938. — Nolay (Côte-d'Or) : M. Bochol.
30 janvier. — Vailon (Allier) : M. Victor Mazuel.
13 février. — Marnay (Haute-Saône) : lieutenant-colonel Caillaud, président fédéral.

Autres réunions

Conférences

- 26 octobre. — Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) : M. Monbeig, président de la section.
17 novembre. — Fontenay-sous-Bois (Seine) : M. Albert Bayet, vice-président de la Ligue.
8 décembre. — Corbeil (Seine-et-Oise) : M. Voirin, président de la section de Mézières.
11 décembre. — La Queue (Seine-et-Oise) : M. Jacques Hadamard, membre du Comité Central.
24 décembre. — Menton-Garavan (Alpes-Maritimes) : M. Ciaudo, président de la section.
14 janvier 1938. — Henfler (Calvados) : Dr Daufresne.
18 janvier. — Rennes (Ille-et-Vilaine) : M. Robert, M. Sevegrand.
26 janvier. — Châtillon-sous-Bagneux (Seine) : M. Duran, vice-président de la 7^e section de Paris.
26 janvier. — Pontivy (Morbihan) : M. Sauvet.
28 janvier. — Paris 10^e : M. Goudchaux-Brunschwig.
28 février. — Bar-le-Duc (Meuse) : M. Lacroux, président de la section.
13 février. — Trévoix (Ain) : M. Rolland.

Campagnes de la Ligue

Complot. — Colmar (Haut-Rhin), Contrats (Gironde), Dijon (Côte-d'Or), Excideuil (Dordogne), La Motte-de-Galaure (Drôme), Sisteron (Basses-Alpes) adressent au gouvernement et en particulier au ministre de l'Intérieur M. Marx Dormoy leurs félicitations pour l'énergie avec laquelle l'enquête ouverte contre les factieux a permis de découvrir et d'arrêter les coupables du complot contre la République ;

Amagne-Lucy (Ardennes), Colmar, Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône), Dijon, Excideuil, Fontenay-sous-Bois (Seine), La Motte-de-Galaure, Le Perreux (Seine), demandent que les coupables soient jugés par un tribunal d'exception et sans considération de personne ou de situation ; Dijon demande la révocation immédiate de tous les fonctionnaires civils et militaires ayant trahis la République et la confiscation des biens des coupables tant en France qu'à l'étranger ; Colmar et Dijon font confiance au gouvernement de Rassemblement populaire pour défendre l'Etat républicain contre le danger fasciste ; Colmar et Excideuil souhaitent que dans toute la France les organisations du Rassemblement populaire manifestent leur réprobation contre l'activité des ligues factieuses et incitent le gouvernement à prendre des décisions de salut public nécessaires et de dissoudre effectivement les ligues factieuses. (Décembre 1937-janvier 1938).

Nolay (Côte-d'Or) félicite le gouvernement Chautemps et en particulier le ministre de l'Intérieur de l'activité dont il a fait preuve depuis la découverte du complot C.S.A.R. ; Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) et Nolay expriment leur confiance au gouvernement pour faire la lumière la plus complète ; Nolay lui demande de se montrer sans pitié dans la répression ; réclame l'épuration sérieuse de l'administration et de l'armée pour la sauvegarde des institutions républicaines. (19 décembre 1937).

Nogent-sur-Aube (Aube) affirme son attachement à la République et aux institutions démocratiques et demande qu'une répression impitoyable frappe les conspirateurs si haut placés qu'ils soient. (23 janvier 1938).

Sergines (Yonne) s'indigne des attentats contre les institutions républicaines ; demande une répression sévère contre les criminels si haut placés soient-ils ; affirme la nécessité du maintien de la cohésion de tous les partis et groupements unis dans le Rassemblement populaire ; fait confiance à la majorité du Rassemblement populaire avec un nouveau gouvernement à son image pour apaiser les inquiétudes légitimes et poursuivre la réalisation du programme accepté en commun. (16 janvier 1938).

Taverny-Bessancourt (Seine-et-Oise) signale la gravité de la situation politique intérieure et extérieure et regrette que la formation du Comité de Rassemblement populaire de Taverny n'ait été que symbolique ; pense que les récentes arrestations indiquent qu'il convient de veiller plus que jamais à la sécurité de la République et espère que les formations du Rassemblement populaire de Taverny comprendront la nécessité de resserrer l'unité et d'intensifier l'action commune. (Janvier 1938).

Déclaration des Droits de l'Homme. — Bar-sur-Seine (Aube) demande que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen soit affichée dans toutes les mairies. (Janvier 1938).

Embargo sur les matières premières aux pays belligérants. — Dijon (Côte-d'Or) demande au Comité Central de se joindre au mouvement qui se développe actuellement dans le monde pour que cesse la fourniture de pétrole, de mazout et de minéral aux pays totalitaires ; l'invite à user de toute son influence pour que cette campagne contre la guerre s'intensifie en France comme à l'étranger. (18 novembre 1937).

Leretour (Affaire Gérard). — Château-Thierry (Aisne) demande au Comité Central d'élever une énergique protestation contre la nouvelle incarcération de Gérard Leretour, pour avoir fait au Mans, en janvier 1937, une conférence privée (31 octobre 1937).

Mandats, vote. — Châtaillon (Charente-Inférieure) s'élève contre les élections municipales au scrutin de liste ; signale qu'il n'est pas rare de voir utiliser sur deux listes d'opinions différentes les noms de mêmes candidats, dans le but de leur assurer le succès ; estime que l'illegalité de ces procédés doit être proclamée et leur interdiction prononcée. (22 janvier 1938).

Croix-Vasquehal (Nord) demande au Gouvernement de consulter le pays par voie de référendum sur la modification du Sénat en ce qui concerne son mode d'élection ; demande que les groupements se réclamant du Rassemblement populaire inscrivent en tête de leurs programmes : « Réforme du Sénat » (12 décembre 1937).

Ligny-en-Brionnais (Saône-et-Loire) demande que les électeurs sénatoriaux soient élus au suffrage universel ; que l'exercice du droit de vote soit rendu obligatoire dans les élections législatives, cantonales et communales ; Ligny-en-Brionnais (Saône-et-Loire), Champigny (Seine), demandent que le Sénat soit obligé de statuer dans un délai fixe sur les projets votés par la Chambre ; qu'en cas de désaccord prolongé entre les deux Chambres, le dernier mot appartienne à l'assemblée élue au suffrage universel ; Champigny demande que la composition des collèges et la dési-

gnation
tique,
puisse
(septen

Sénat
laite
rédui
blée so
1937).

— S
sur le
versel
confère
nicipal
dépulé
nicipau

Paix
parole
1937).

— M
mot d'
Accord
refuser

— N
gouver
S.D.N.
intern
ceptible

— Vi
du pré
cago l
semble
17 nov

Plato
Centra
la répa
réclam
innocent

Press
ait ret
contre
envers

— S
tree, le
ain qu
songer

Rass
qu'auc
ne soit
liberté

garde
guerre
français
dans e
forcem
cultatio

— F
venem
semble
ques c
flation

respect
trusist
creatic
travail

Dem
attaqu
plulaire
dijle c
cisme.

— L
venir
blemen
lation.

leur r
progra
nouve

— M
Rassen
mes u
saire
recul

que de
res so
républ
vaille

gnation des délégués soient faites dans un esprit démocratique, et qu'un même candidat au siège de sénateur ne puisse se présenter à la fois dans plusieurs départements (septembre-novembre 1937).

— Sisteron (Basses-Alpes) proteste contre l'attitude du Sénat hostile au gouvernement de Rassemblement populaire ; émet le vœu que la durée du mandat sénatorial soit réduite à quatre ans et le mode électoral de la haute assemblée soit modifié dans un sens plus démocratique (2 juillet 1937).

— Solesmes (Nord) réclame une réforme électorale basée sur le principe de la R. P. et permettant au suffrage universel d'exprimer sa volonté, avec toute l'autorité que lui confère sa souveraineté ; demande également que les municipalités soient élues pour 4 ans, et que la Chambre des députés intervienne immédiatement pour les Conseils municipaux actuels (9 décembre 1937).

Paix. — Aubervilliers (Seine) demande à la France une parole plus ferme dans sa politique de paix (21 octobre 1937).

— Malo-les-Bains (Nord) adjure la Ligue de répandre le mot d'ordre lancé par diverses organisations pacifistes : Accorder à tous les peuples les moyens de vivre, leur refuser les moyens de mourir (28 novembre 1937).

— Nouvion-en-Thiérache (Aisne) émet le vœu que les gouvernements démocratiques fassent revivre l'idéal de la S.D.N. en prenant l'initiative d'une grande conférence internationale où seraient étudiées toutes les questions susceptibles de mettre la paix en péril (3 décembre 1937).

— Vire (Calvados) approuve l'appel en faveur de la paix du président Roosevelt dans son discours prononcé à Chicago le 5 octobre 1937 ; félicite le gouvernement de Rassemblement populaire pour son effort en faveur de la paix (7 novembre 1937).

Platon (Affaire). — Bandoil (Var) demande au Comité Central de réclamer avec plus de persévérance que jamais la réparation totale et complète due au professeur Platon et réclame la révision judiciaire de son procès pour que son innocence soit juridiquement prononcée. (19 décembre 1937).

Presse. — Domont (Seine-et-Oise) regrette que le Sénat ait retardé le vote du projet de loi sur la Presse ; proteste contre cette indifférence coupable de la Haute Assemblée envers la Presse de corruption (10 décembre 1937).

— Sisteron (Basses-Alpes) émet le vœu que, dès sa rentrée, le Parlement reprenne le vote de la loi sur la Presse, afin que cessent les diffamations et les informations mensongères (29 octobre 1937).

Rassemblement populaire. — Essoyes (Aube) émet le vœu qu'aucun point du programme du Rassemblement populaire ne soit négligé ; réclame particulièrement la défense de la liberté par une application rigoureuse des lois de sauvegarde républicaine à l'égard des forces de réaction et de guerre civile qui sont à la solde des puissances d'argent françaises ou étrangères ; 2° des revendications économiques en faveur des populations des campagnes et le renforcement des lois qui mettent fin aux manœuvres de spéculation contre la monnaie nationale. (23 janvier 1938).

— Fontenay-sous-Bois (Seine) demande au nouveau gouvernement la réalisation intégrale du programme du Rassemblement populaire et notamment : la dissolution des ligues dissoutes et camouflées en partis politiques ; l'arrestation des dirigeants du complot C.S.A.R. quels qu'ils soient ; respect et application des lois sociales ; lutte contre les trusts et la haute banque responsables de la vie chère ; création du fond national de chômage ; retraite des vieux travailleurs ; guerre impitoyable aux cumulards.

Demande à la presse de gauche de s'abstenir de toute attaque contre les partis adhérant au Rassemblement populaire, afin de recréer entre les militants l'atmosphère cordiale qui est la base de notre unité, pour combattre le fascisme. (19 janvier 1938).

— Louviers (Eure) demande au Comité Central d'intervenir auprès des parlementaires se réclamant du Rassemblement populaire pour organiser la lutte contre la spéculation, la hausse illicite, la désertion des capitaux, et pour leur rappeler qu'ils n'ont pas encore réalisé tout le programme auquel ils ont donné leur adhésion (30 novembre 1937).

— Melun (Seine-et-Marne) rappelle aux organisations du Rassemblement populaire et au Gouvernement que les réformes acquises ne sont pas défendues avec la fermeté nécessaire et que la pause ne doit pas être le prétexte d'un recul ; demande qu'il n'y ait à la tête de nos institutions que des républicains éprouvés ; que tous les fonctionnaires soient tenus de prêter serment de fidélité au régime républicain ; réclame la création d'une école d'administration ; la reconnaissance du droit syndical à tous les travailleurs ; le respect du droit syndical ; le respect de la

légalité et des sentences arbitrales dans les conflits sociaux (12 décembre 1937).

— Sables-sur-Mer (Charente-Inférieure) fait confiance au Gouvernement actuel, pour que le programme intégral du Rassemblement populaire tel qu'il a été élaboré au moment des élections de 1936, soit appliqué, et lui demande la suppression complète des fonds secrets (11 décembre 1937).

— Sorqueux-Forges (Seine-Inférieure) demande que le Gouvernement exige de tous les fonctionnaires civils et militaires, sans distinction de situation ou de grade, un serment de fidélité envers la République, et qu'en cas de faute grave commise dans le service, ou de participation à une rébellion, leur destitution soit prononcée (20 décembre 1937).

— Vence (Alpes-Maritimes) proteste contre les lenteurs apportées à la naturalisation des étrangers d'opinions républicaines et contre la rapidité de celles faites sous le patronage de certains hommes politiques de droite ; suppose que ces lenteurs sont dues aux renseignements de moralité fournis par les municipalités réactionnaires ; émet le vœu qu'à côté des renseignements de moralité demandés aux mairies, le gouvernement de Rassemblement populaire consulte également les Sections de la Ligue ; réclame l'épuration des administrations conformément au programme du Rassemblement populaire (16 novembre 1937).

— Vire (Calvados) renouvelle son attachement à la Démocratie et émet le vœu que la politique actuelle d'action républicaine et de progrès social soit poursuivie dans l'entente de tous les partis démocratiques du Parlement (7 novembre 1937).

Réformes judiciaires. — Ivry-sur-Seine (Seine), Saint-Ouen (Seine) demandent au Comité Central d'agir de toute son influence au sein du Rassemblement populaire en faveur d'une réforme urgente de la procédure judiciaire qui en assurera une simplification et une accélération (18 novembre 1937).

— Sorqueux-Forges (Seine-Inférieure) demande la création d'un tribunal suprême appelé à connaître les demandes présentées par les intéressés, leurs avocats ou la Ligue des Droits de l'Homme, en vue de faire appel de jugements rendus dans l'équivoque par suite d'erreurs, d'enquêtes partiales, de parti pris, etc. ; les contre-enquêtes seraient ordonnées en dehors des premiers enquêteurs, un délégué de la Ligue serait autorisé à suivre les débats et présenter un mémoire et la défense des inculpés (20 novembre 1937).

S.D.N. — Vire (Calvados) renouvelle l'expression de son attachement à la S.D.N. et à l'entente de tous les peuples pacifiques devant le péril fasciste (7 novembre 1937).

T.S.F. — Pongues-les-Eaux (Nièvre) demande que l'accès aux postes d'Etat de T.S.F. soit facilité aux émissions de libre pensée (21 novembre 1937).

Activité des Fédération

Aisne. — La Fédération condamne la politique de non-résistance, ainsi que celle de neutralité ; demande le redressement de la politique extérieure française ; signale le danger que représente pour la France une victoire italo-germanique en Espagne ; propose, au nom des principes de justice, de prendre l'initiative de réparer les torts qui ont été commis envers l'Allemagne par le traité de Versailles, à la condition que cette dernière quittera l'Espagne et qu'elle acceptera un désarmement simultané ; exprime le vœu que la Ligue étudie les moyens de franchir le gouvernement de Rassemblement populaire de l'emprise des puissances d'argent.

Activité des Sections

Anglet (Basses-Pyrénées) demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement afin que soit rapidement votée la loi réglementant l'embauchage et le débauchage des travailleurs (19 décembre 1937).

Blaye (Gironde) demande au Gouvernement de Rassemblement populaire d'accélérer l'épuration des administrations trop souvent encore aux mains des adversaires du régime (19 décembre 1937).

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) demande que des mesures très énergiques soient prises pour arrêter la hausse injustifiée des prix ; émet le vœu que des pouvoirs judiciaires plus étendus soient accordés aux maires des communes, soit pour la taxation des denrées, soit pour la répression directe des hausses illicites (27 octobre 1937).

Bourgoin (Isère) n'admet pas que la volonté des électeurs soit mise en échec par les politiciens professionnels et les puissances d'argent ; affirme que seul est conforme aux Droits des Citoyens un gouvernement à l'image de la majorité désignée par le suffrage universel. (18 janvier 1938).

La Charité-sur-Loire (Nièvre) signale la gravité de la situation extérieure ainsi que le rôle provocateur joué dans les mouvements sociaux par des agents d'origine étrangère ; prie le Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement pour qu'une surveillance étroite des étrangers soit exercée et pour que soient expulsés les condamnés de droit commun. (7 janvier 1938).

Colmar (Haut-Rhin) émet le vœu que soit rétabli pour les officiers, sous-officiers et hommes de troupe le serment solennel de fidélité à la République et à ses institutions. (10 janvier 1938).

Groix-Wasquehal (Nord) demande à la Ligue d'intervenir pour que les soldats obtiennent deux fois par an la possibilité d'aller en permission gratuitement (12 décembre 1937).

Coutras (Gironde) pleinement d'accord avec le Comité Central pour son action tant nationale qu'internationale en faveur de la paix, l'assure de toute sa confiance ; lui adresse, ainsi qu'à son vénéré Président, Victor Basch, l'expression de son affectueuse gratitude. (16 janvier 1938).

Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône) demande la suppression des fonds secrets ou, tout au moins, un contrôle efficace de la distribution desdits fonds. (26 décembre 1937).

Grasse (Alpes-Maritimes) adresse à Léon Blum l'expression de sa gratitude pour son action républicaine et l'assurance de sa sympathie dévouée. (19 décembre 1937).

Grenoble (Isère), émue de l'interview donnée par le doyen de la Faculté des Lettres à deux journaux locaux le 23 novembre dernier, où il déclare qu'il s'est mis à la disposition du général Franco pour la réorganisation de l'enseignement en Espagne, déclaration dont le fond n'a pas été inirmé par un bref démenti publié deux jours après, estime que si un fonctionnaire a, hors de son service, l'entière liberté de ses opinions, il n'a pas le droit d'utiliser son titre et sa fonction pour commettre des actes contraires à l'ordre public ou à l'honneur de l'Etat ; que si le Gouvernement a interdit aux citoyens français de s'enrôler dans les armées espagnoles, il doit à plus forte raison interdire aux fonctionnaires de mettre leur compétence au service de celui des deux partis qu'il considère, à juste titre, comme une faction rebelle (3 décembre 1937).

Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) demande que la Ligue se mette à la tête d'un mouvement incitant les gouvernants à organiser les productions en vue de les augmenter et de les distribuer ; propose d'édifier un plan de cinq ans, pour réaliser un programme de coopération dans l'agriculture, le commerce et l'industrie (3 décembre 1937).

Montmarault (Allier) demande au Comité Central d'user de tout son pouvoir auprès du Gouvernement de Rassemblement populaire pour que toutes les mesures soient prises afin d'empêcher la désertion de la campagne et du travail de la terre par les jeunes gens. A cet effet, demande non seulement la revalorisation des produits agricoles, mais aussi la reorganisation de la chasse, qui est une richesse nationale, et comme telle doit être équitablement répartie entre tous les Français, qu'ils soient pauvres ou riches (19 décembre 1937).

Montmorency (Seine-et-Oise) demande au Comité Central de protester auprès des Pouvoirs publics pour que l'augmentation des tarifs de transports prévue pour le 1^{er} janvier prochain ne soit appliquée qu'après la suppression de la distribution massive des permis gratuits et la suppression de la garantie de l'Etat aux actionnaires (4 décembre 1937).

Montsout (Seine-et-Oise) demande au Gouvernement de prendre des mesures draconiennes contre la hausse illicite des prix ; de taxer les denrées de première nécessité et d'établir le contrôle des changes, seul moyen efficace de juguler la spéculation (13 novembre 1937).

Orange (Vaucluse) félicite le ministre Jean Zay d'avoir prévu la création d'une école de haute administration ; fait confiance aux parlementaires républicains pour hâter cette création (5 décembre 1937).

Paris X^e demande que la pleine lumière soit faite sur les événements du Maroc ; que soit menée une enquête impartiale permettant de juger ces événements en pleine connaissance de cause et de déceler les responsabilités, d'où qu'elles viennent ; demande également que la possibilité d'un appel soit accordée aux victimes des condamnations prononcées ; réclame une justice respectant pour les indigènes, comme pour les citoyens français, les droits sacrés de la personne humaine (13 décembre 1937).

Pougues-les-Eaux (Nièvre) demande que la presse de gauche soit admise dans les casernes comme la presse de droite (21 novembre 1937).

La Rochelle (Charente-Inférieure) demande au Rassemblement populaire d'arrêter la hausse du coût de la vie par la tarification des 34 objets entrant dans l'établissement de l'indice pondéré des prix de détail ; d'établir un franc nouveau à puissances égales, non par rapport à l'or ; de reconstruire une économie nouvelle permettant de satisfaire largement les besoins matériels de toutes les classes de la société ; engage toutes les organisations adhérant au Rassemblement populaire à se rallier à cet ordre du jour. (12 décembre 1937).

Saint-Fargeau (Yonne) demande la gratuité des études médicales avec attribution aux étudiants pauvres d'une allocation mensuelle destinée à assurer leur existence ; la création d'un service public médical, chirurgical, hospitalier et dentaire doté de tous les perfectionnements de la science et gratuit pour tous (27 novembre 1937).

Saint-Raphael (Var) réclame une lutte sans merci contre le fascisme étranger, sans oublier les dangers du fascisme intérieur ; demande l'épuration des hauts cadres de la marine et de l'armée (25 décembre 1937).

Sisteron (Basses-Alpes) demande qu'une surveillance étroite soit exercée, non seulement sur les étrangers ambulants, mais aussi sur les étrangers sédentaires ; estime qu'un espion sédentaire est plus difficile à découvrir qu'un espion ambulant ; regrette que des Français, par passion partisane, puissent fournir des aliments à la propagande anti-française ; souhaite que ceux qui crient « La France aux Français » joignent l'exemple au précepte (29 octobre 1937).

Vire (Calvados) invite les Pouvoirs publics à assurer en toute circonstance le libre exercice des droits de l'enfant (7 novembre 1937).

Vouvray (Indre-et-Loire) proteste contre l'injustice faite à un ligueur dont une œuvre était évincée de l'Exposition Internationale de 1937 dans des circonstances douteuses ; demande que cette œuvre soit exposée en 1938, en cas de réouverture de l'Exposition (5 décembre 1937).

ARBITRAGE ET SURARBITRAGE

dans les conflits collectifs du travail

M. Paul Augier, Docteur en Droit, vient de publier aux Editions du Recueil Sirey un ouvrage intitulé : « Arbitrage et surarbitrage dans les conflits collectifs du travail ».

M. William Bertrand a écrit la préface. Son jugement est flatteur : « Les suggestions de M. Augier me paraissent de nature à être retenues et je ne serais pas surpris que le Comité Consultatif institué par le Décret du 16 janvier 1937, pour connaître de ces questions, en reprint quelques-unes à son compte ».

C'est d'ailleurs ce qui s'est produit.

Nous allons réserver le présent article à la question si importante des Conflits du Travail et à l'étude claire et objective que M^e Augier en a faite.

De la solution de cette question dépendront la paix sociale ou la guerre civile, et sans doute même la Paix sur le plan international.

L'Arbitrage et le Droit

M^e Paul Augier a très impartialement traité *juridiquement* de l'Arbitrage dans les Conflits du Travail. Mais cette question touchant à trois domaines : celui du Droit, de l'Economie et de la Politique, il ne lui a pas été possible de les ignorer et il a présenté — épistémologiquement — des vues sociales neuves et constructives qui, certainement, seront ultérieurement développées.

Dans une première partie M^e Augier a analysé et commenté la loi du 31 décembre 1936 sur les Conflits Collectifs du Travail, dans une seconde, il en examine les applications, dans une troisième il en relève les insuffisances. Une étude soignée des législations étrangères — surtout Italiennes et Australiennes — permet à M^e Augier de préciser certaines données, d'envisager diverses modifications, de faire des obser-

vation
tie du
Act
loi ;
mis e
avant
La
missi
plovés
tion s
ritaire
du rej
vaux
profes
Cett
peut
parfiè
celles-
« Le
cise M
rédi
ble un
enfin
cès-ve
désign
male,
fin s
curieu
senten
rir à l
le dro
matèr
l'appè
du lég
Et, co
« Il n
nemen
on doi
que ju
en 66
loi ou
A l'
égale
vant l
de fait
La p
compl
const
l'absen
grève,
individ
l'arbit
cutter l
Sa c
nomiq
telle o
trage à
cadre
(p. 204
Eh l
tion g
Rayna
«... la
nécess
pour f
teur à
Votez
profits
profils
tion di
ses, af
a crise
plus à
fisant.
Il es
vail do
du pro
produc

vaitions d'un ordre philosophique justifiant la 3^e partie du présent exposé : l'Arbitrage et la Politique.

Actuellement, ainsi que le précise l'article 1 de la loi : « Tous les différends collectifs doivent être soumis aux procédures de conciliation et d'arbitrage ayant toute grève ou lock-out ».

La conciliation comprend trois degrés : trois Commissions, composées par moitié d'employeurs et d'employés, la Commission Départementale de Conciliation sous la présidence d'un Préfet, la Commission paritaire Professionnelle Nationale sous la présidence du représentant du Ministre compétent (Travail, Travaux Publics...), enfin la Commission Nationale Interprofessionnelle sous la présidence du Ministre.

Cette procédure assez lente, précède l'arbitrage. On peut recourir à celui-ci directement après accord des parties en présence, ou bien de plein droit, lorsque celles-ci refusent de comparaître.

« Les arbitres, une fois en rapport, peuvent, précise M^e Augier (p. 43), soit se mettre d'accord pour rédiger une commune sentence, soit désigner ensemble un tiers arbitre départiteur, appelé *surarbitre*, soit enfin consigner leur désaccord subsistant sur le procès-verbal, ce qui amènera le Président du Conseil à désigner un surarbitre ». Voici donc, la filière normale : Conciliation (trois degrés) puis arbitrage, enfin surarbitrage. Ici, M^e Augier fait une remarque curieuse : la loi décide qu'il n'y a pas d'appel aux sentences arbitrales. De ce fait, on ne pourra recourir à la Cassation, car la renonciation à l'appel ferme le droit à la Cassation. M^e Augier observe qu'« en matière de Conflit du Travail, il y a renonciation à l'appel, non par la volonté des parties, mais par celle du législateur, leur légitime représentant » (p. 63). Et, comparant avec la législation italienne, il conclut : « Il nous semble donc que, aux termes de ces raisonnements et par similitude avec la pratique italienne, on doit, contrairement à l'opinion communément reçue jusqu'ici, reconnaître comme recevable un recours en Cassation tiré de l'excès de pouvoir de l'arbitre » (p. 66). Il en sera de même au cas de violation de la loi ou des formes de procédure.

A l'encontre de l'opinion reçue, M^e Augier admet également la Requête Civile, c'est-à-dire, le retour devant le même tribunal ou arbitre, s'il y a eu erreur de fait ou manque d'information du juge primitif.

La procédure des Conflits du Travail, apparaît ainsi complète et simple. Il n'en est rien. Et M^e Paul Augier constate que les plus grosses difficultés résident dans l'absence de définition juridique des termes : salaires, grève, cessation du travail, conflit collectif, conflit individuel, etc., dans la délimitation des pouvoirs de l'arbitre, dans l'absence de sanctions pour faire exécuter les sentences, etc.

Sa conclusion nous amène à envisager le point économique : « Mais c'est ici la considération essentielle qui prime toutes les autres un système d'arbitrage n'a de valeur qu'en tant qu'il se place dans le cadre d'une organisation générale du travail » (p. 204).

L'Arbitrage et l'Economie

Eh ! Oui ! Mais comment espérer « une organisation générale du travail » lorsque l'on entend M. P. Raynaud affirmer, au nom d'une majorité d'hier : «... la nécessité de rétablir le profit... qui est aussi nécessaire au régime actuel, au régime capitaliste, pour faire tourner les affaires, que l'essence au moteur à explosion ».

Voici de la franchise ! Il y a prospérité, lorsque les profits des entrepreneurs sont importants, mais ces profits servent moins à augmenter leur consommation directe qu'à accumuler et élargir leurs entreprises, afin de réaliser des « profits » plus élevés. Il y a crise, lorsque la vente des marchandises n'arrive plus à rapporter aux capitaux engagés, un profit suffisant.

Il est évident qu'une organisation générale du travail doit tenir compte de ce fait primordial : la baisse du profit est la conséquence de la mécanisation de la production. En effet, le travail de la machine a aug-

menté, le travail humain a diminué. Or, le profit du capital a, jusqu'à ce jour, été levé sur le travail de l'homme (production réduite, prix élevé, « prix économique ») et non sur celui de la machine (production intense, bas prix, « prix social »).

L'on comprend alors M. Raynaud, disant à la séance de la Chambre du 16 décembre dernier : «... On en revient ainsi au problème des prix. La vérité, c'est qu'il faut choisir entre la générosité apparente du prix social et l'action féconde du prix économique ».

Les arbitres, dans les Conflits du Travail ont souvent tenu compte des données économiques du problème. Par exemple, cette sentence citée par M^e Augier : « Considérant que pour les travailleurs, le salaire représente l'unique revenu nécessaire à leur subsistance et dont la valeur ne se mesure pas nécessairement au taux mais au pouvoir d'achat... » (p. 53).

Et cette autre : «... que l'on doit, même dans l'intérêt de la paix sociale admettre, qu'en sus d'un gain qui lui permettra seulement de subsister, l'ouvrier trouve dans un salaire quotidien équitable le moyen de faire quelques économies dont l'âge ou la maladie rendront un jour l'emploi indispensable... » (p. 53).

Certaines sentences vont même jusqu'à s'attaquer à l'économie générale du Pays : « Nous émettons le vœu que les relèvements douaniers (contre le Japon) soient imposés aussitôt que possible, afin de permettre un relèvement équitable des salaires... » (p. 55).

L'Arbitrage et la Politique

La constatation de cette nécessité d'une organisation générale du travail et des efforts que tentent arbitres et superarbitres, pour juger, comme l'écrit M. W. Bertrand : « En équité, non en droit strict », a conduit M^e Augier à présenter sa thèse en tenant compte... « qu'une conscience de classe s'est formée et que le moindre conflit perd son caractère de revendication propre à l'industrie intéressée et à l'usine visée, pour devenir un épisode de la lutte pour le partage du revenu de la production » (p. 7).

Le droit nouveau qui se crée, constate un état de faits nouveaux. « Nous sommes entrés dans une période ou plus que jamais la Nation doit être placée au-dessus de l'individu, la collectivité au-dessus des particuliers et l'institution de l'arbitrage obligatoire peut être considérée comme le triomphe de l'idée nationale et collective sur l'idée particulariste et étroite... » (p. 56).

Cette œuvre nécessaire, très belle malgré ses imperfections, accomplie avec un minimum de violences, M^e Augier, reconnaît avec impartialité, qu'elle est l'œuvre du Gouvernement de Front populaire : « Il ne faut pas perdre de vue que c'est en raison du préjugé favorable que les masses ouvrières professaient à l'égard du Gouvernement Blum que l'arbitrage a été accepté par elles ».

Ce même préjugé favorable permettra aux hommes à qui le peuple français l'a témoigné, de maintenir la paix sociale et de réaliser les réformes de structure qui s'imposent.

M^e Augier a, dans son livre, montré un sens social, une compréhension profondément humaine de l'équité que les masses travailleuses souhaitent voir inspirer les nouvelles lois en préparation.

La question n'est que partiellement résolue. De longs et pénibles efforts sont encore nécessaires. Il appartient à ceux qui, comme M^e Augier se sont penchés sur les masses ouvrières d'indiquer le but à atteindre et les moyens qui en permettront la réalisation prochaine dans une atmosphère de conciliation mutuelle, de confiance réciproque et de paix sociale.

Henri CIAUDO,

Président de la Section de Menton-Garavan.

Le Gérant : Guy ROCCA.



19, rue du Croissant, Paris-9^e
Imprimerie Centrale du Croissant (Sté Nlle)

POUR VOS JARDINS

COLIS-RECLAME

10 Rosiers écussons	grosses fleurs, variés	30 fr.
10 —	Polianthas variés	30 fr.
10 —	grimpants, variés	50 fr.
10 —	grimpants, petites fleurs.	50 fr.
5 Pommiers ou Poiriers scions, variés		35 fr.

Mandat Horticulture **FAURE**
71, route de Ruell, **LE CHESNAY** (S.-et-O.)

UN SPECTACLE
POUR LES BUDGETS
LES PLUS REDUITS

Les Derniers Moments

de
FRANCISCO FERRER

Ce drame vécu et élevé remporte
UN TRIOMPHE

**TOURNEES SEDILLOT, rue
La Bruyère, 24, Paris-9°. Tél.
Trinité 78-74.**

CAPILLON
MONTRES
225

CERVOYNE
MONTRES
100

**BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRE**

Théo

Maison de Confiance fondée en 1874
150, B^e Magenta - Paris
TRUDAIN 05-08

GRAND CHOIX DE
**BIJOUX & DIAMANTS
D'OCCASION**

Achat et
échange de tous
bijoux

GRANDS CHOIX
GALLIANES
et de bijoux
de fantaisie

DIAMANTS
à tout usage
à la coupe et à la rose

MENAGÈRE
à tout usage
225

Faites confiance à **Théo**
LE BON BIJOUTIER
COURTOIS, SÉVÈRE, HONNÊTE ET VÉRITABLE CONSCIENCEUSEMENT

COMPAREZ LE CHOIX
LA QUALITÉ
LES PRIX

A TOUS LES PRIX ILS SONT BEAUX
LES BIJOUX DE CHEZ **Théo**

Catalogue gratuit

Remise de 10 % aux Ligueurs

DRAPEAUX
POUR
**SOCIÉTÉS
MAIMES
JOUEMENTS**

**ARTICLES
POUR
COTILLONS**

**ADROBERT
TAIN (DROITE)
CATALOGUE FRANCO**

**INSIGNES
FLEURETTES
FLOUS ARTICLES
POUR FÊTES**

**ILLUMINATIONS
FEUX ARTIFICES**

TARIF DE PUBLICITE

La page de 188 lignes (25 x 16,5) divisible 850 fr.
La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 6 fr.

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs
des conditions spéciales

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— **Théo**, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-08.)
Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 0/0.

OPTIQUE

— **Arnhold**, 13, rue Auber, Paris (9°). Lunettes parfaitement ajustées. Prix modérés. 10 0/0.

ORFÈVRE

Orfèvrerie. — Pour l'achat de couverts argentés et d'orfèvrerie, ainsi que pour la réargenterie, adressez-vous en confiance à **VEUILLET** Joaînès, argenteur orfèvre, Neuville-sur-Saône (Rhône). Remise aux Ligueurs.

SIÈGES

— **Les Sièges Constant**, 6, Bd Voltaire, Paris-XI^e.
(Tél. : Roq. 10-04. Fauteuils grand confort 50 0/0 moins cher.

VETEMENTS

— **Léon**, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.)
Le beau tailleur, strict sur mesures. Remise 10 0/0.

VINS ET CHAMPAGNE

— **P. Delaire**, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.)
Champagnes bon cru, 10 et 11 fr. la b. rendu gare, suivant distance, par 25 b.

— **Gravelin**, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Coteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

— **Saint-Emilion** 1936, 11°5, la demi-pièce 350 fr. prêt mise en bouteilles, fûts prêts toutes contenances. 1937, demi 275 francs. Gaury Roger, propr., Grands crus Saint-Emilion.

Les sièges CONSTANT

6, boulevard Voltaire — PARIS (11°)

Téléphone : Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINE
GRAND CONFORT

Formes nouvelles
depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux Ligueurs

EXPOSITION UNIQUE

200 MODELES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir **Catalogue**

ATELIERS ET EXPOSITIONS

6, bd Voltaire, Paris-11°. Tél. Roquette 10-04 **L franco**

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

Défenseur près des Tribunaux Membre Honoraire de la Chambre
Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce
et industries en France

Membre de l'Institut Juridique de France
TOUS PROCÈS ET RECOURS EN FORFAIT

à l'ap. PROV. 41-75
R. C. Seine 411.250

3, Rue Cadet - PARIS (9°)